



bservatoire DES Familles des Hautes-Pyrénées

Le rôle des grands-parents dans la vie familiale



Enquête 2018 | Publication décembre 2020

Présidente de l'UDAF 65 : Monique Dupuy-Adisson |

Directrice de l'UDAF 65 : Najette Touahria |

Analyse de l'étude : Fanny Brouillaud | Administration
et traitement bases de données : Hakim Boudaoud

Illustration famille : macrovector / Freepik | loupe : rawpixel.com / Freepik

Retrouvez-nous sur :

www.udaf65.fr

05 62 44 02 36
12 avenue Bertrand Barère
65000 Tarbes

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE.....	6
METHODOLOGIE.....	9
RESULTATS ET ANALYSES	16
1. LES ATTENTES DES PARENTS SUR LA PLACE DES GRANDS-PARENTS.....	16
<i>Le lien avant la transmission.....</i>	16
2. LES CONTACTS ENTRE GRANDS-PARENTS ET PETITS-ENFANTS.....	19
<i>Les rencontres physiques</i>	19
<i>Les moyens de communication</i>	22
3. LA PLACE DES GRANDS-PARENTS DANS L'EDUCATION	24
<i>Des contributeurs</i>	24
<i>L'impact de la distance géographique et un choix des parents</i>	26
4. LES SOLIDARITES FAMILIALES	28
<i>Les solidarités financières</i>	28
<i>Les solidarités non financières</i>	33
CONCLUSION	38
BIBLIOGRAPHIE.....	39

INTRODUCTION

Devenir grand parent, c'est vivre un changement identitaire s'imposant à nous, on ne choisit pas de devenir grand parent, on le devient. La place, le rôle et la fonction que l'on occupera en acquérant ce nouveau statut dépendra également du vouloir de nos enfants mais aussi de ce que l'on souhaite et peut endosser en tant que grand parent. « Un couple qui décide de faire un enfant décide précisément de faire un enfant, pas de faire un grand-père, pourtant, en faisant l'un il fait l'autre (...). Paradoxe des paradoxes, cette situation que vous n'avez pas créée, ce n'est pas parce que vous n'y êtes pour rien que vous n'y êtes pas pour quelque chose ! »¹ Une fois devenu grand-mère, mamie, mémé, grand-ma, papy, pépé, grand-père, grand-papa... du point de vue de vos enfants, quelle place tiendrez-vous dans la vie familiale de vos petits-enfants ?

La grand-parentalité a été jusqu'ici plutôt étudiée du point de vue des grands-parents ou de celui des enfants/adolescents. L'originalité de cette enquête est d'étudier la place des grands-parents vue par les parents eux-mêmes. L'objectif est ici d'avoir le regard et le ressenti de la génération intermédiaire. Que représentent les grands-parents dans la vie familiale ?

Il s'agit, dans cette enquête, de repérer les opinions des parents quant au rôle donné à leurs propres parents et beaux-parents dans leur vie et celle de leurs enfants : quelles sont leurs attentes ? Quelles limites entendent-ils fixer à la place des grands parents dans leur vie familiale ? Si la transmission est au cœur des fonctions de la famille, les grands-parents, vecteurs de mémoire, ont un rôle souvent essentiel dans cette fonction de transmission : sur quels aspects sont-ils particulièrement attendus ?

L'étude s'interroge également sur les mutations que connaît la grand-parentalité : des grands-parents plus actifs, avec une espérance de vie plus longue, des changements dans les modes de vie, mais aussi souvent plus éloignées géographiquement. La modification de la vie de famille peut également modifier la relation aux grands parents. L'augmentation des ruptures conjugales fait augmenter le nombre de familles monoparentales, mais aussi de familles recomposées et amènent de nouvelles problématiques auxquelles parents mais aussi grands parents peuvent être confrontés. Les mutations du secteur professionnel avec une augmentation des emplois précaires et des emplois exigeant de la mobilité amènent eux aussi de l'éloignement géographique. En parallèle de ces évolutions sociétales, l'apparition et le développement des nouvelles technologies peuvent transformer les modalités concrètes de construction du lien intergénérationnel au sein des familles, en permettant par exemple d'entretenir des liens. Ainsi, l'enquête interroge les différents moyens de créer du lien entre grands-parents et petits-enfants. Au vu des changements énoncés, on cherchera aussi à voir

¹ Billé Michel, « A quoi servent les grands-parents ? Des grands-parents pour introduire au « sacré » », *Dialogue* 2002/4 (n°158), p. 3.10.

si la diminution des relations physiques entre grands-parents et petits-enfants est compensée par les nouveaux outils numériques ?

L'enquête s'est construite de manière à observer s'il existe des différences au niveau des lignées. Une hypothèse importante est que la grand-parentalité de la lignée maternelle est plus présente et sollicitée que les grands parents du côté du père. Les enquêtes existantes montrent que cela est lié à des attentes supérieures de la mère par rapport au père vis-à-vis des grands-parents, attentes qui se portent fortement sur sa propre mère². La grand-mère maternelle concentre donc des attentes majeures tandis que le grand-père paternel se retrouve beaucoup moins identifié.

Enfin, cette étude s'attache à mesurer l'importance des solidarités et des aides concrètes apportées par les grands parents. Le thème des solidarités familiales a fait l'objet d'importants travaux surtout à la fin des années 1990. Des travaux plus précis mesurent la contribution des grands parents à la garde des jeunes enfants³. Dans un contexte d'inégalités intergénérationnelles marquées, les travaux actuels portent aussi sur le rôle important joué par les donations et aides financières. Un volet de l'enquête interroge les grands types d'aides : aides financières ou non financières (services) et leurs fréquences (ponctuelles ou régulières). Il s'agira notamment de repérer les aides les plus fréquentes (garde des enfants à la sortie de l'école, accueil pendant les vacances...) dispensées par les grands parents. Ces aides varient-elles selon le milieu social de la famille, la proximité géographique avec les grands parents, leur activité ou inactivité ?

Ainsi, travailler sur le rôle et la fonction de grand parent, c'est interroger deux grandes problématiques familiales :

- La place et la nature de la transmission et de la construction du lien intergénérationnel
- La place des solidarités familiales intergénérationnelles dans la vie familiale.

² A.Thalineau et L.Nowik, « Place des grands-parents après la naissance du nouveau-né – les attentes des parents participants à la cohorte Elfe », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°126, 1^{er} trimestre 2018, p. 9-20.

³ DREES « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants », *Etudes et résultats*, n°1070, juin 2018.

CONTEXTE

Définitions

Les grands-parents

« Parent du père ou de la mère » : une définition simple, mais au-delà de cette simplicité, le terme de grand parent est entouré d'un cadre juridique. « En matière de filiation des petits-enfants, les grands-parents n'ont qu'une "place par ricochet" : la grand-parentalité de droit n'existe que si un lien de filiation avec le parent est établi ; or, les actions en établissement de ce lien sont attirées à l'enfant lui-même et aux parents. (...). Le droit de la famille est devenu un "droit-fonction", dont la finalité est clairement l'intérêt de l'enfant : l'autorité parentale est devenue "un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant" ; les droits des grands-parents sont assignés au même objectif. »⁴. Ainsi, on constate une diminution des droits des grands-parents dans les législations et jurisprudences récentes.

Le code civil énonce que « l'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit. Si tel est de l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non. »⁵.

Dans son discours sur le droit des grands-parents, Manuella Bourassin rappelle cependant que « l'intérêt de l'enfant n'est défini par aucun texte. Il se présente comme la meilleure solution pour le bon développement physique et psychologique de l'enfant. (...) L'intérêt de l'enfant a été érigé en principe fondamental, tant par la Convention Internationale des droits de l'enfant, que par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ».

Dans les situations de crise familiale, notre droit ne reconnaît plus aux grands-parents une exclusivité pour devenir des parents de substitution. (...) Cela révèle une dilution de la famille élargie au profit de la famille nucléaire, un recul des liens biologiques au profit des liens affectifs ».⁶

⁴ Bourassin Manuella, Les droits des grands-parents : Colloque Sénat 6 juin 2015 "Le renouveau des grands-parents", 2015

⁵ Code civil, article L371-4

⁶ Bourassin Manuella, Les droits des grands-parents : Colloque Sénat 6 juin 2015 "Le renouveau des grands-parents", 2015

Les solidarités intergénérationnelles / familiales

« S'il est difficile de définir la solidarité familiale, c'est [...] parce qu'il s'agit d'un concept très large incluant plusieurs notions connexes telles que l'aide, le soutien, l'entraide, les échanges, les dons ou encore la sociabilité »⁷.

Aujourd'hui, « les aides sont davantage mobilisées à certains moments, en particulier lors de l'entrée des jeunes dans la vie d'adulte et au cours de la vieillesse »⁸.

En nous appuyant sur les travaux de Vern L. Bengston⁹, nous pouvons qualifier différents types de solidarités parmi lesquels les familles peuvent plus ou moins se situer :

- Solidarité associative : activités réalisées en commun
- Solidarité affective : réciprocité des sentiments partagés
- Solidarité consensuelle : partage de valeurs et croyances
- Solidarité fonctionnelle : échange de services
- Solidarité normative : obligations, engagements ?
- Solidarité structurelle : relations variant selon les membres et la proximité géographique

De façon générale, la solidarité intergénérationnelle se définit « comme un échange entre plusieurs générations : les aînés, les adultes et les jeunes. Chacun de ces acteurs essaie d'obtenir des autres les éléments dont ils ont besoin. Les échanges peuvent être sociaux ou matériels selon le cas. La réciprocité est la base d'une bonne solidarité intergénérationnelle »¹⁰.

Les chiffres en France

En 2011¹¹, la France comptait 15,1 millions de grands-parents en France métropolitaine pour 63 millions d'habitants, soit 24% de la population, ce qui représente un français sur quatre. Compte-tenu des différences d'espérance de vie, ces 15 millions de grands-parents se répartissaient en 8,9 millions de grands-mères et 6,2 millions de grands-pères. On devient, en moyenne, grand-mère à 54 ans et grand-père à 56 ans mais ces moyennes cachent de grandes disparités.

Le nombre de grands-parents a beaucoup évolué du fait de l'avancée en âge de la génération du baby-boom. De même, en raison du recul de l'âge moyen à la naissance d'un enfant, l'âge auquel on devient grands-parents a également augmenté.

⁷ Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », Réseau Canopé, n°162, 2010/4

⁸ *Ibid*

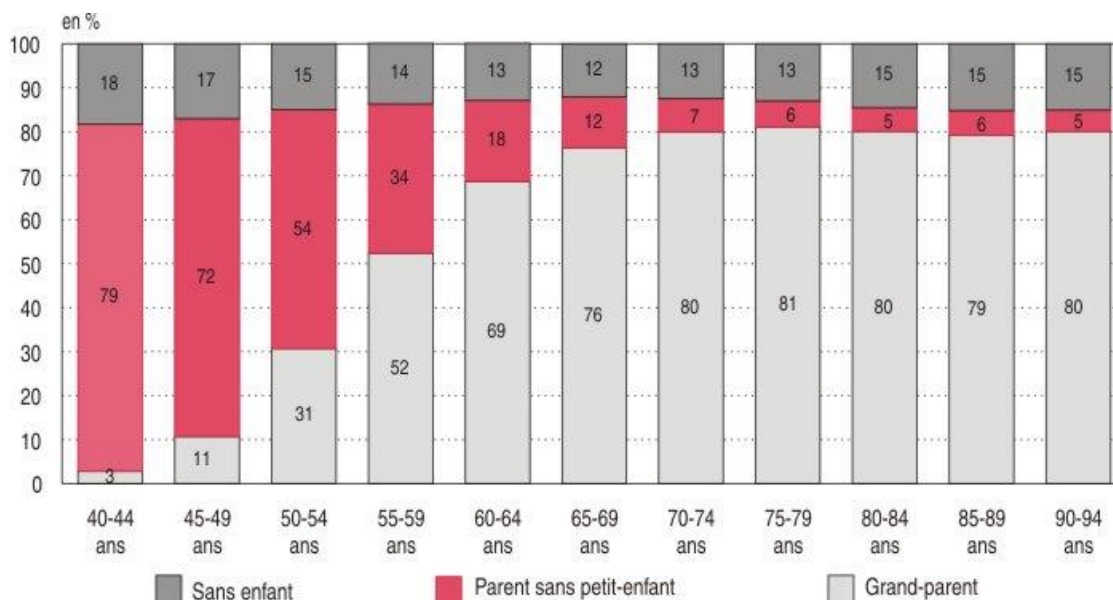
⁹ *Ibid*

¹⁰ Blanpain Nathalie, LINCOT Liliane, « 15 millions de grands-parents », INSEE Première, n°1469, octobre 2013.

¹¹ *Ibid*

En moyenne, les grands-parents ont 5,2 petits-enfants¹². Parmi la population française de 70 ans et plus, huit personnes sur dix sont grands-parents (Enquête INSEE, Familles et Logements, 2011). Ainsi, parmi les personnes de 75 ans et plus, 20% n’ont pas de petits-enfants parce qu’ils n’ont pas eu d’enfants ou que leurs enfants n’en ont pas eu. L’enquête précise néanmoins que les personnes qui ont eu plusieurs enfants sont presque toujours grands-parents.

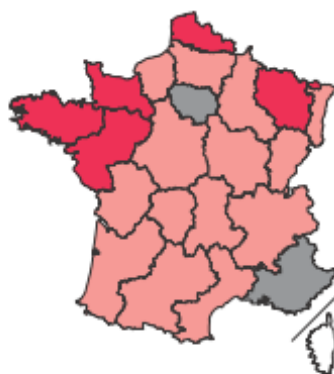
Graphique 1 – Entre 70 et 74 ans, huit personnes sur dix sont grands-parents



Champ : ménages ordinaires, France métropolitaine. Source : Insee, enquête Famille et logements 2011

L’enquête fait également état de différences géographiques, « les traditions régionales jouent un rôle dans la descendance ». Les différences régionales dépendent notamment de la fécondité différenciée selon les territoires. En particulier, la taille de la fratrie dont sont issus les parents à une influence sur le nombre de leurs enfants¹³.

① **Faible part de grands-parents en Île-de-France**

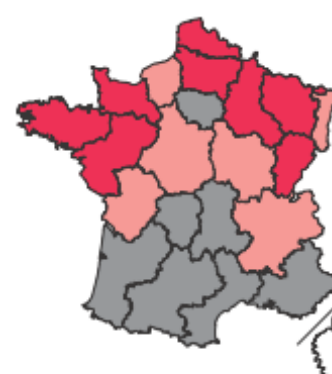


Part de grands-parents (%)

- de 74,6 à 78,8
- de 78,9 à 83,2
- de 83,3 à 84,7
- non significatif

Lecture : 84,4 % des personnes âgées de 75 ans ou plus, résidant en Bretagne, sont grands-parents.
Champ : les personnes âgées de 75 ans ou plus, en ménage ordinaire, résidant en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

② **Plus de 6 petits-enfants dans le Nord - Pas-de-Calais**



Nombre moyen de petits-enfants parmi les grands-parents

- de 4,2 à 4,9
- de 5,0 à 5,5
- de 5,6 à 6,5
- non significatif

Lecture : les grands-parents âgés de 75 ans ou plus, résidant dans le Limousin, ont en moyenne 4,2 petits-enfants.
Champ : les grands-parents âgés de 75 ans ou plus, en ménage ordinaire, résidant en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

¹² Cette moyenne est calculée à l’âge de 75 ans, âge auquel le nombre de petits-enfants commence à se stabiliser.

¹³ Blanpain Nathalie, Lincot Liliane, « 15 millions de grands-parents », INSEE Première, n°1469, octobre 2013

METHODOLOGIE

Un questionnaire est élaboré chaque année par le Comité de pilotage du réseau national des Observatoires des familles de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales), et proposé aux UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) pour diffusion à un échantillon de familles allocataires (1500 à 6000) de chaque département (selon la base de sondage du territoire).

Les données recueillies en Hautes-Pyrénées sont traitées par le logiciel statistique Sphynx IQ2. Toutes les corrélations sont mesurées par le test du Khi2. Les données sont, par ailleurs, utilisées pour la publication de résultats, régionalement et nationalement.

32 000 familles ont répondu au questionnaire sur l'ensemble du territoire français.

CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

L'échantillon est issu de la mise à disposition, par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), d'un fichier de 3 000 adresses d'allocataires CAF au 31 décembre 2017.

La sélection des adresses se fait sur le mode aléatoire par département.

Le questionnaire est à destination des allocataires ayant au moins un enfant à charge.

L'étude porte sur un échantillon de 153 familles de Hautes-Pyrénées, ayant renseigné le questionnaire en ligne.

Aucun redressement n'a été effectué. Les résultats présentés dans ce rapport portent sur les réponses de l'échantillon.

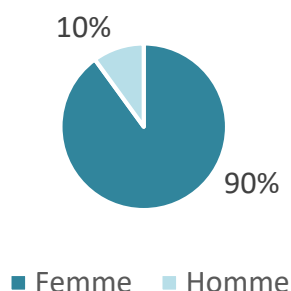
PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

Les graphiques ci-dessous reprennent quelques caractéristiques de l'échantillon : zone d'habitation, sexe du répondant, situation familiale, âge ou encore le niveau de diplôme.

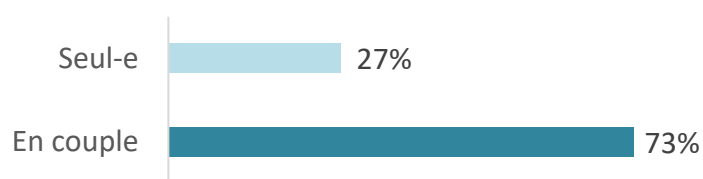
90% des répondants à l'enquête sont des femmes contre 10% d'hommes.

73% des familles de l'enquête vivent en couple alors que 27% sont des familles monoparentales.

Sexe du répondant

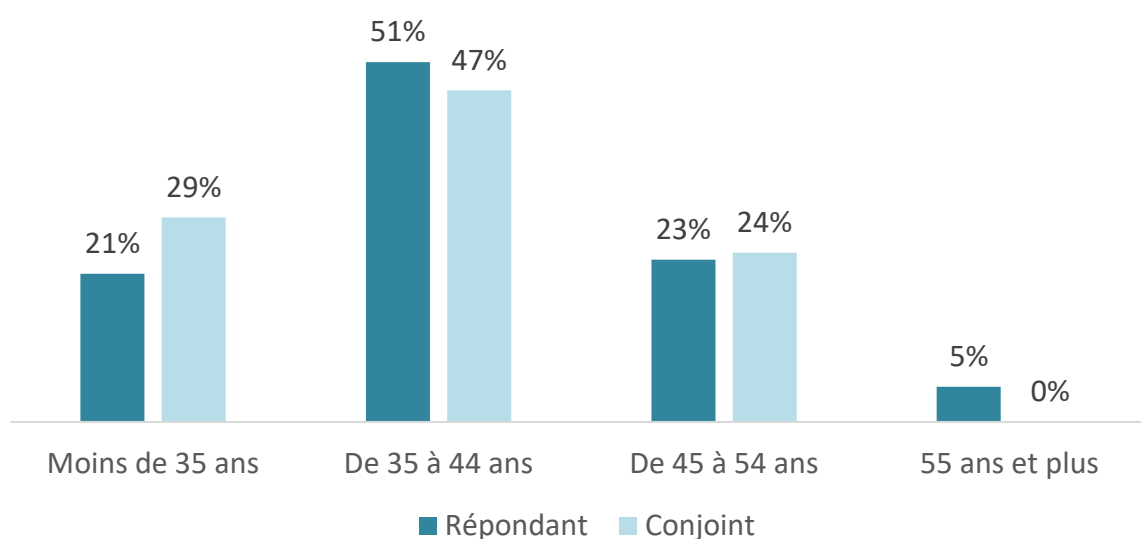


Situation familiale



Pour 51% des familles interrogées, le répondant est âgé de 35 à 44 ans, 23% ont plus de 45 ans et 21% ont moins de 35 ans. On retrouve sensiblement la même répartition dans les tranches d'âge concernant le conjoint du répondant. La concentration de l'échantillon sur la tranche d'âge 35-44 ans s'explique par sa constitution : avoir 1 enfant ou plus à charge, d'où la faible représentativité des répondants de plus de 55 ans.

Age du répondant et du conjoint

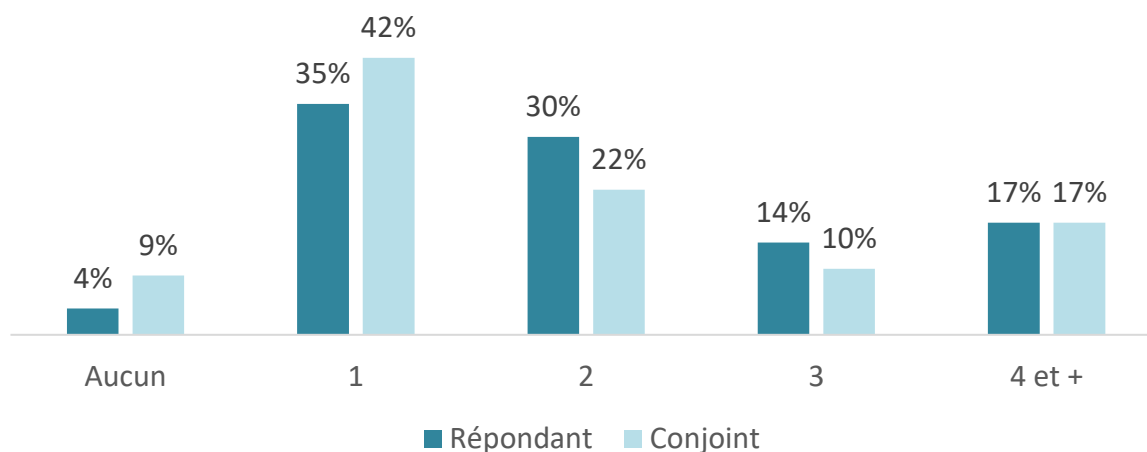


4% des répondants sont enfants uniques.

35% des répondants ont un-e frère/sœur.

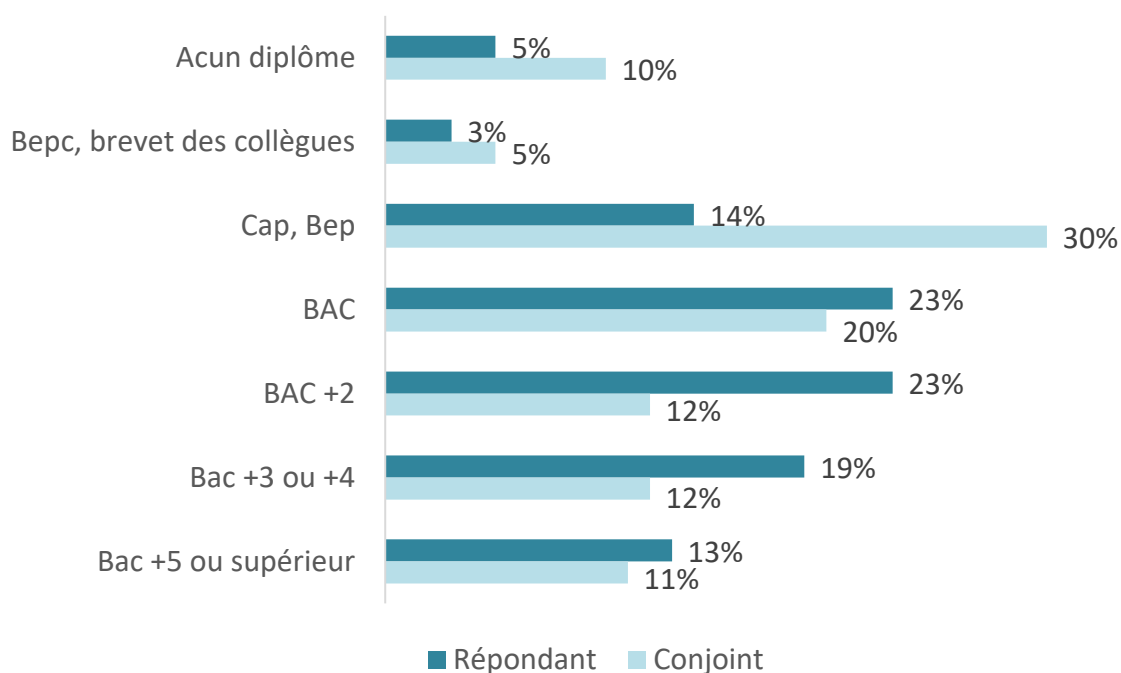
61% ont vécu dans une famille nombreuse (au moins deux frères/sœurs).

Nombre de frère et soeur du répondant et du conjoint



Parmi les familles interrogées, 22% des répondants ne sont pas détenteurs du baccalauréat (non-diplômé, certificat d'étude, brevet, BEP, CAP). 46% ont le Bac ou un Bac +2 (DEUG, BTS...). 32% possèdent un niveau d'étude au moins égal à un Bac +3 (licence, Master, doctorat...).

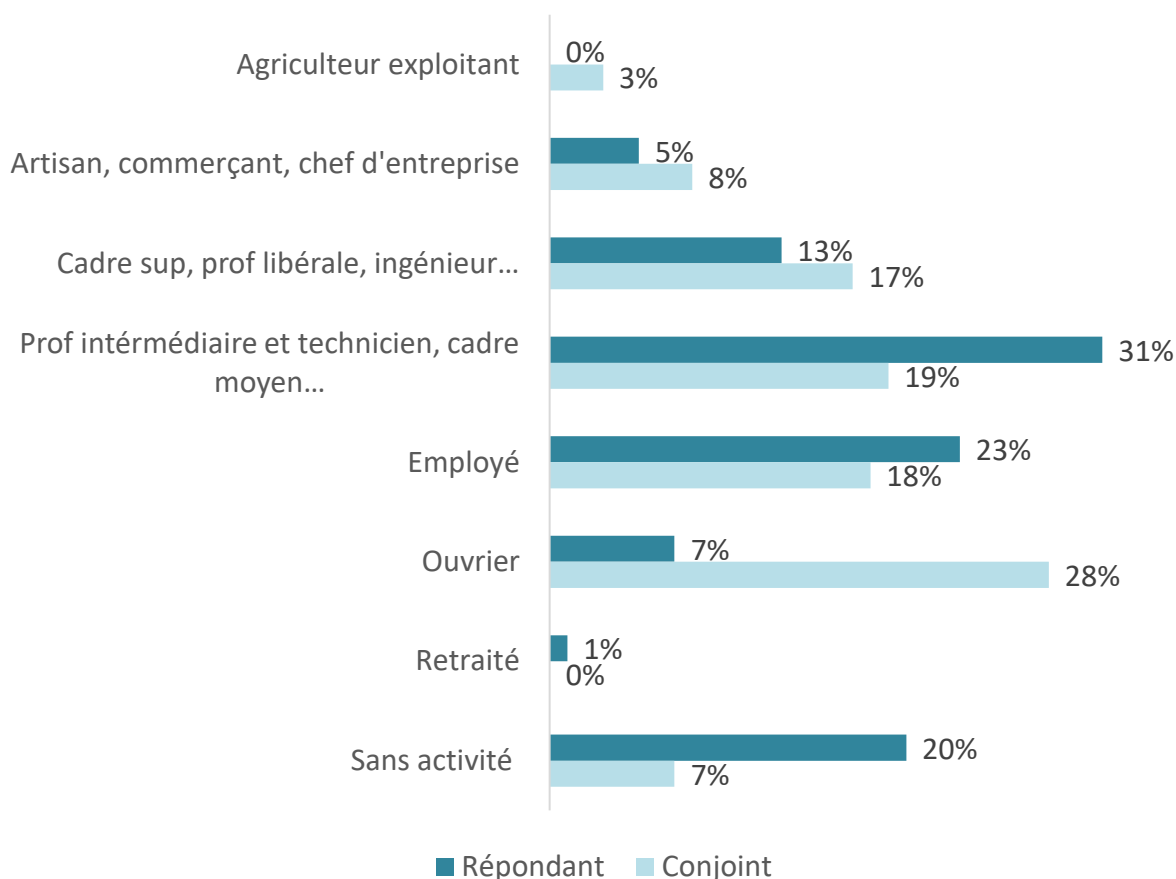
Plus haut diplôme obtenu par le répondant et le conjoint



37% des conjoints disposent d'un certificat d'étude, du brevet, d'un BEP ou d'un CAP. Ils sont 6% à ne pas avoir de diplôme. 39% ont un niveau Bac à Bac +2. Les 18% restant ont un Bac +3 ou supérieur.

Concernant le répondant (90% de femmes), les professions intermédiaires (technicien, cadre moyen, infirmier, professeur des écoles, kiné, animateur, éducateur...) représentent la part la plus importante de l'échantillon avec 31% des répondants. Viennent ensuite les employés et ouvriers à 30%, suivies par les professions favorisées (cadres, ingénieurs, artisans, commerçants, professeurs...) pour 18%. Les personnes sans activité professionnelle représentent 20% de l'échantillon. Enfin, la part des retraités est de 1% et celle des agriculteurs exploitants est nulle¹⁴.

Profession actuelle du répondant et du conjoint

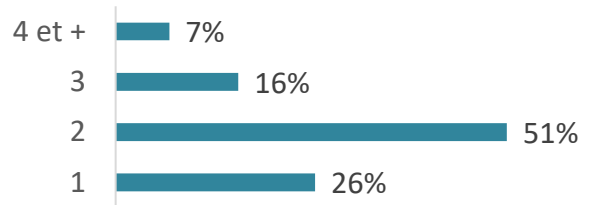


Pour ce qui est du conjoint (majoritairement un homme), les employés et ouvriers représentent la part la plus importante de l'échantillon avec 46% des répondants. Les professions favorisées représentent 25% des réponses, suivies par les professions intermédiaires à 19%. 7% sont sans activité professionnelle. Enfin, la part des agriculteurs exploitants est de 3% et celle des retraités est nulle.

¹⁴ En raison de la constitution de l'échantillon, qui cible les allocataires CAF (les agriculteurs relèvent de la Mutualités Sociale Agricole) ayant des enfants à charge (n'ayant pas atteint l'âge de la retraite).

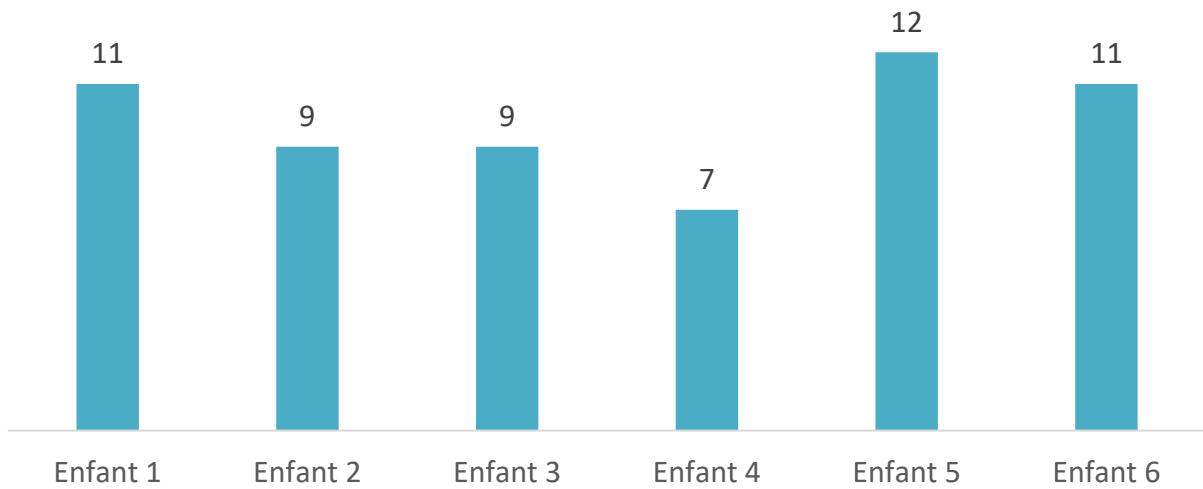
26% des répondants ont un enfant. 51% des familles qui ont répondu à l'enquête ont 2 enfants. 23% de l'échantillon est constitué de familles nombreuses : 16% ont 3 enfants et 7% au moins 4 enfants.

Nombre d'enfant vivant dans le foyer



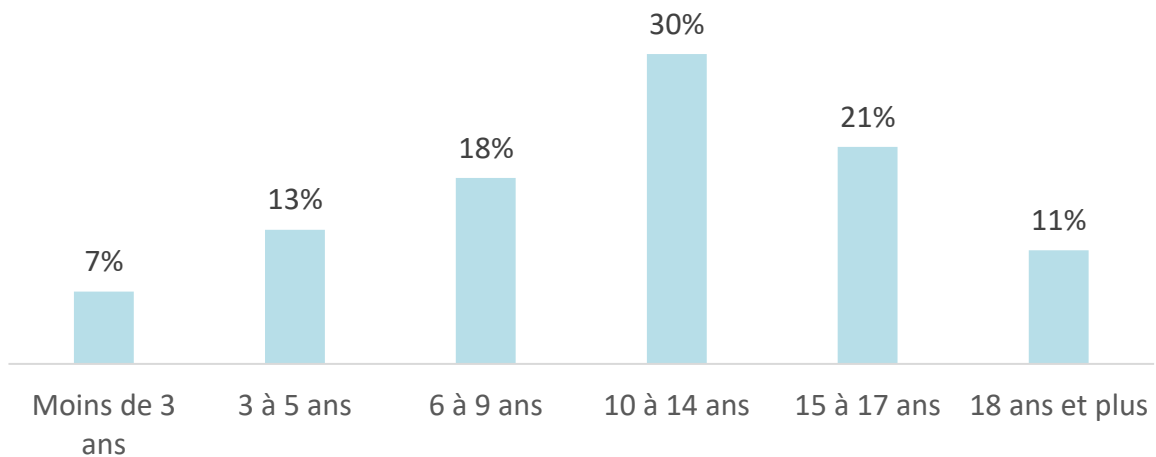
Le plus jeune enfant des répondants a quelques mois, le plus âgés en a 22 ans.

Age moyen des enfants



Pour 11% des familles l'ainé est majeur, 51% sont adolescents, 18% sont des enfants (6 à 9 ans), 13% sont dans la petite enfance et 7% sont encore des tout-petits (moins de 3 ans).

Age du 1er enfant



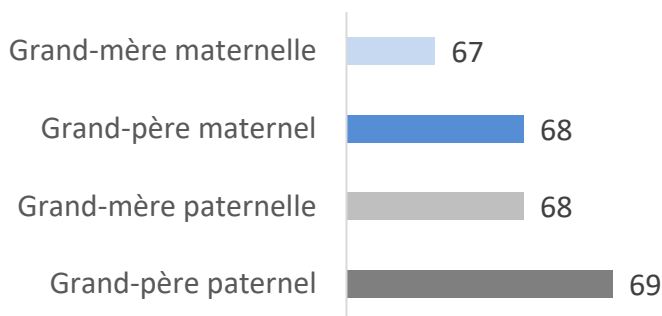
PREAMBULE

Les graphiques ci-dessous reprennent quelques caractéristiques concernant les parents du répondant et du conjoint. **La lignée maternelle apparaîtra toujours en bleu, la lignée paternelle en gris. Les grands-mères sont identifiables par les couleurs claires, les grands-pères par les couleurs sombres.**

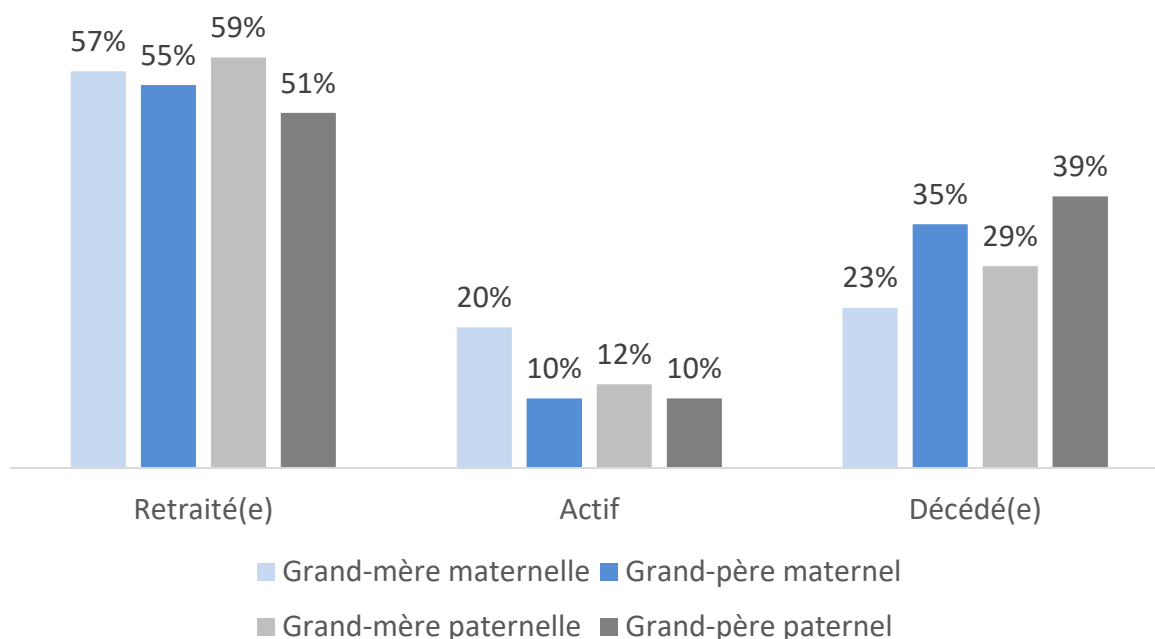
A noter que lorsque le grand parent est décédé, il n'apparaissait plus dans les questions de l'enquête.

En moyenne les grands-parents ont 68 ans. En moyenne 45% des grands-parents ont entre 60 et 69 ans. Quel que soit la lignée, plus d'un quart a entre 70 et 79 ans. Au moins 10% ont 80 ans et plus, enfin moins de 1% à moins de 50 ans.

Age moyen des grands-parents



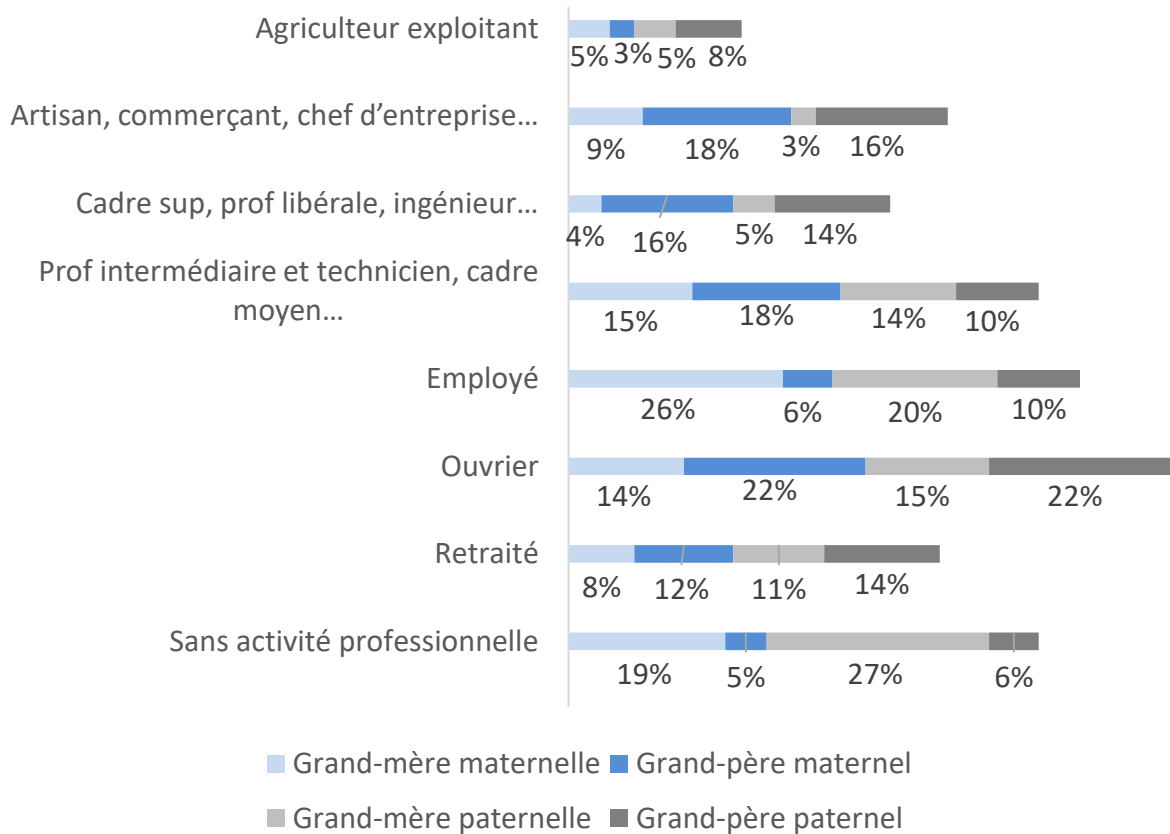
Situation des grands-parents



La majorité des grands-parents sont retraités au moment de l'enquête (56%). On compte plus de grands-pères décédés (35% et 39%) que de grands-mères (23% et 29%). Les grands-mères sont plus nombreux à être encore actifs (20% et 12%) comparé aux grands-pères (10%), c'est encore plus vrai du côté des grands-mères maternelles.

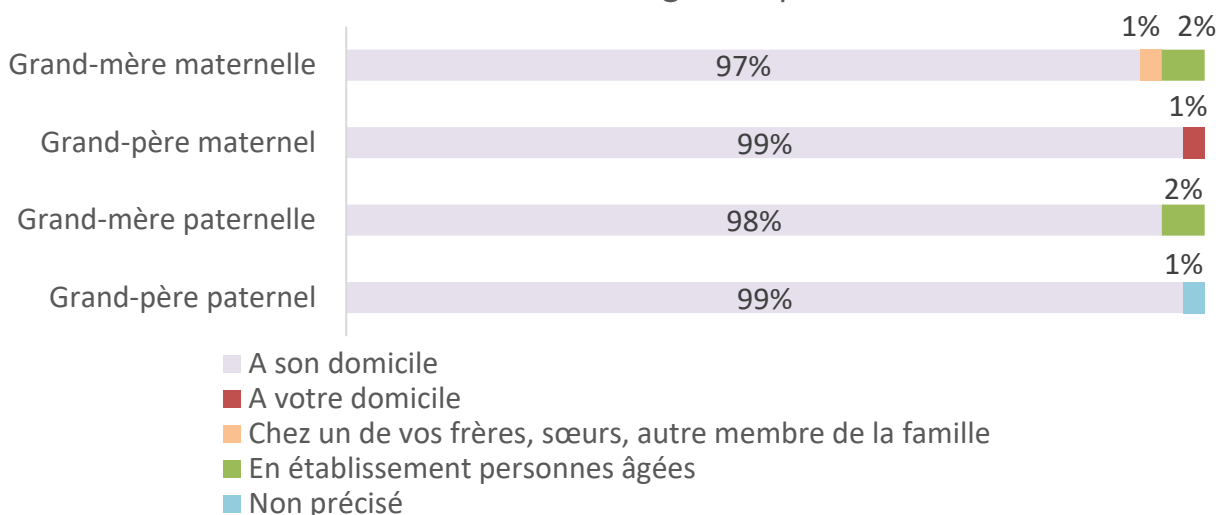
Les grands-mères sont plus nombreuses en comparaison des grands-pères à être employées et sans activités. Les hommes sont quant à eux plus représentés comparés aux femmes sur les professions favorisées (cadre supérieur, chef d'entreprise...).

Profession actuelle ou ancienne des grands-parents



Une écrasante majorité des grands-parents vivent au moment de l'enquête à leur domicile. 1% des grands-pères maternels vivent au domicile du répondant. Seul 1% de grand-mère maternelle vit chez un autre membre de la famille. Enfin, 2% des grands-mères sont en établissement pour personnes âgées.

Lieu d'habitation des grands-parents

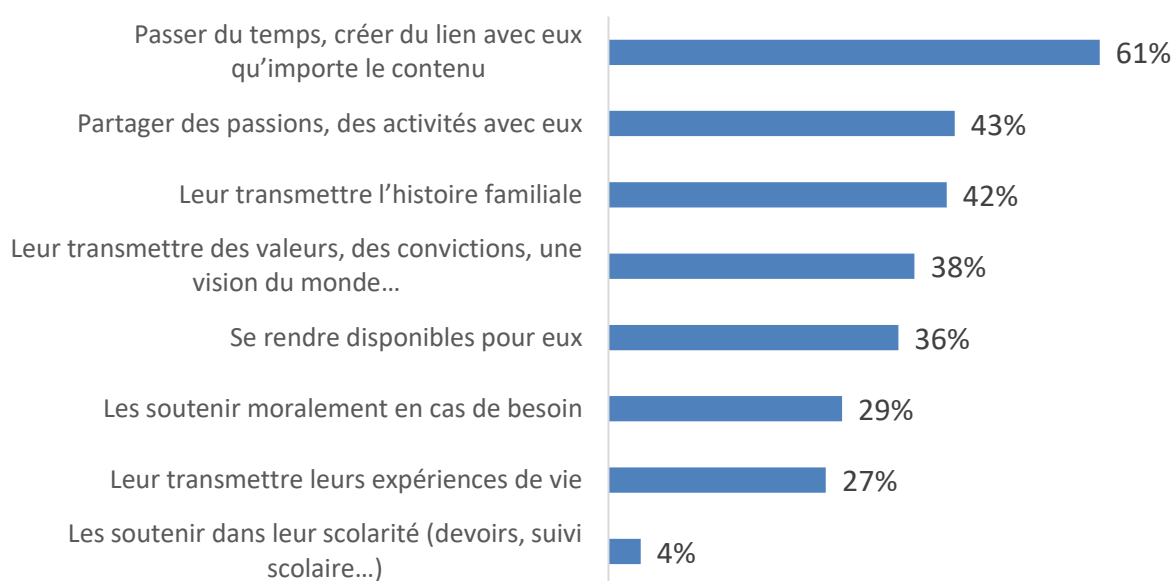


RESULTATS ET ANALYSES

1. Les attentes des parents sur la place des grands-parents

Le lien avant la transmission

Qu'attendez-vous que les grands-parents apportent à vos enfants ? (3 choix possible)



61% des parents enquêtés attendent de leurs propres parents et beaux-parents qu'ils passent du temps et créent du lien avec leurs enfants qu'importe le contenu. Dans le même ordre d'idée, le partage d'activité est aussi une attente prioritaire. 43% souhaitent que les grands-parents partagent des passions et des activités avec les petits-enfants. Ainsi, les parents souhaitent avant tout que leurs propres parents soient en contact avec leurs enfants.

Les attentes en termes de transmissions intergénérationnelles arrivent après les attentes de liens intergénérationnels. 42% attendent une transmission de l'histoire familiale au travers des contacts entre grands-parents et petits-enfants. 38% des répondants attendent des grands-parents qu'ils soient un vecteur de transmission de valeurs, de convictions et plus largement d'une vision du monde pour leurs enfants. Enfin, 27% espèrent qu'une transmission des expériences de vie s'opère entre les générations. L'enquête aborde ici certains des axes de la fonction de grand parent telle que Michel Billé, sociologue, la décrit « un rôle, un statut, une identité, voilà qui permet de remplir une fonction. (...) La question du rôle est, à peu de chose près, celle de l'utilité : à quoi sert un grand-père ? Alors que la question de la fonction

est plus complexe, plus profonde aussi : quand il joue son rôle et même quand il ne peut plus le jouer, que représente un grand-père ? Posée ainsi, cette question renvoie à la dimension symbolique de la grand-parentalité. Cette fonction grand-parentale semble se structurer selon plusieurs axes repérables : l'enracinement, la transmission, l'inscription dans le temps, l'introduction au sacré (compris comme englobant le religieux, mais ne s'y réduisant pas) »¹⁵. L'inscription dans l'histoire collective, dans l'histoire familiale, la transmission d'un héritage immobilier et mobilier et la transmission de l'héritage culturel sont ici attendus par 35 à 43% des répondants selon l'axe concerné.

36% des parents estiment qu'une part du rôle des grands-parents est de se rendre disponible pour leurs petits-enfants. Le soutien moral des grands-parents envers les petits-enfants est attendu par 29% des parents.

Notons enfin que le soutien dans la scolarité n'est pas un rôle attribué aux grands-parents pour 96% des enquêtés. Seul 4% attendent que leurs parents et/ou beaux-parents jouent ce rôle. On peut ici effectuer un parallèle avec l'enquête de 2016 sur « Etre parents d'enfants de 6 à 12 ans ». L'étude montre que si le domaine scolaire, entendu au sens large (suivi de la scolarité et des devoirs à la maison), est celui qui arrive en tête des préoccupations des parents, ce sont des domaines sur lesquels peu de parents manifestent des besoins en termes de soutien¹⁶.

Par ailleurs, il est important de souligner que les attentes sur la place des grands-parents ne varient pas selon l'âge des grands-parents du répondant et de son conjoint. La situation des grands-parents (retraités, actifs) n'influence pas non plus les résultats. Les attentes ne dépendent pas non plus du sexe du répondant, ni de la catégorie socioprofessionnelle du répondant et des grands-parents. Ce résultat indique que les attentes sur la place du grand parent ne sont pas tant liées au milieu social ou familial ou à l'identité du répondant mais davantage à la construction sociétale de la fonction de grand parent, ce que le collectif classe dans la case : être un grand parent.

Au-delà de l'expérience de vie individuelle, être grand parent c'est endosser une nouvelle facette identitaire, c'est entrer dans la catégorie d'appartenance « grand parent », à laquelle sont rattachés des rôles et normes sociales, parmi lesquelles évolue l'individu qui va apprendre à s'y adapter et à jouer avec eux. Pour autant, « le répertoire comportemental reste ouvert (...) l'individu raisonne, analyse, réfléchit. Il n'est pas un automate social englué dans les croyances et les normes. Son activité psychique est appréhendée en termes de pluralité, de « travail » et d'articulations identitaires. »¹⁷. D'autant qu'Erving Goffman¹⁸ nous

¹⁵ Billé Michel, « A quoi servent les grands-parents ? Des grands-parents pour introduire au « sacré » », *Dialogue* 2002/4 (n°158), p. 3.10

¹⁶ Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, *Etre parents d'enfants de 6 à 12 ans*, Enquête 2016

¹⁷ Bouissou, Christine, et Geneviève Bergonnier-Dupuy. « Une approche de l'expérience et de l'identité parentales par l'étude des spécificités des discours des hommes et des discours des femmes », *Connexions*, vol. n°82, no. 2, 2004, pp. 185-201.

¹⁸ Goffman Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, 1975 (1^{re} éd. 1963).

le rappelle : « dans l'interaction, plusieurs composantes de l'identité s'élaborent et entrent alors en jeu »¹⁹. Le grand parent n'est pas cloisonné à ce rôle et aux attentes y incombant et il va y réagir. Selon Hacking, « la construction sociale n'a pas les mêmes effets selon qu'elle s'applique à des réalités conscientes et interactives ou à des réalités inconscientes et non interactives »²⁰, ainsi les personnes qui se voient attribuer le statut de grand parent, en ont consciences et vont pouvoir réagir au fait d'être ainsi classées.

Finalement s'interroger sur les attentes des parents envers leurs propres parents en tant que grands-parents, c'est s'interroger sur la fonction et l'identité de grand parent. En effet, devenir grand parent « c'est une transformation de votre propre identité. (...) il s'agit, d'abord de l'image que l'on a de soi-même. (...) Pour bien se construire l'image de soi-même doit s'élaborer dans un rapport complexe avec les autres. (...) Exister dans le regard des autres suppose que l'on réponde à leurs attentes... Attentes de rôles. Nos enfants et petits-enfants attendent que nous jouions notre rôle de grands-parents (...). Ainsi, grands-parents, nous jouons un rôle auquel les autres sont en droit de s'attendre. En retour, nous bénéficions d'un statut qui vient en quelque sorte boucler notre identité et auquel nous sommes en droit de nous attendre de la part des autres »²¹. Il est donc intéressant ici de constater que l'attente principale liée à la fonction de grand parent est de passer du temps et de créer du lien avec les petits-enfants qu'importe le contenu. Les parents souhaitent avant tout qu'un lien existe entre leurs parents et leurs enfants.

Intéressons-nous justement aux moyens permettant de créer et de maintenir ce lien entre les générations.

¹⁹ Baudry, Robinson, et Jean-Philippe Juchs. « Définir l'identité », *Hypothèses*, vol. 10, no. 1, 2007, pp. 155-167.

²⁰ *Ibid*

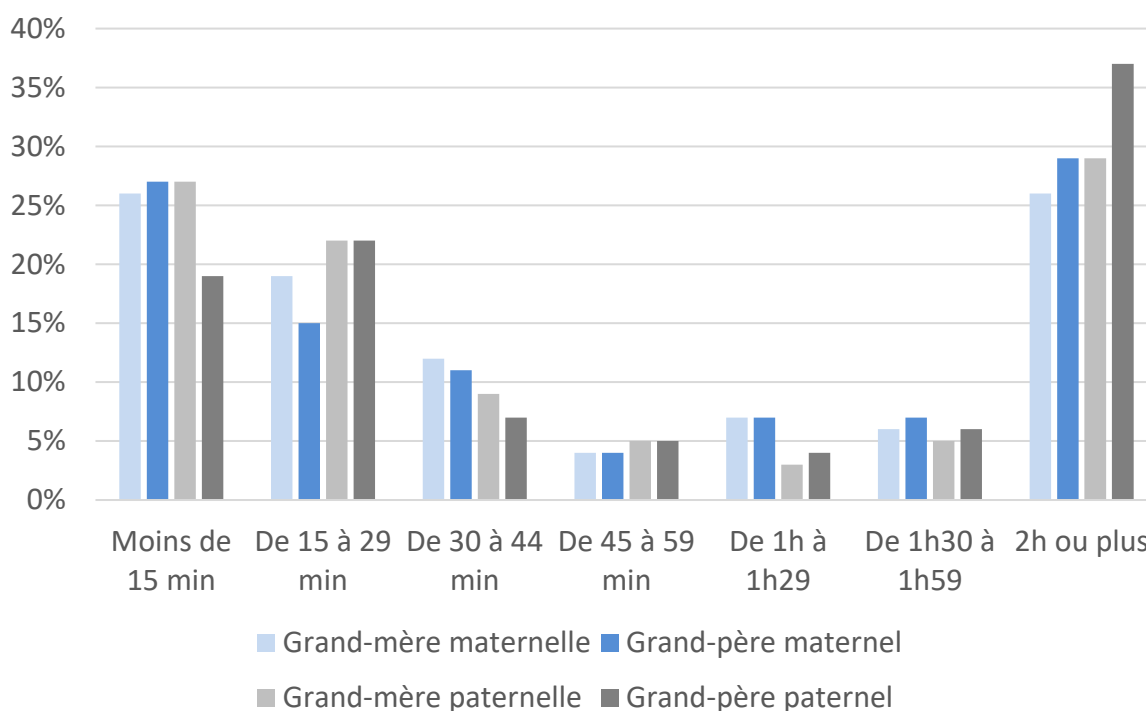
²¹ Billé Michel, « A quoi servent les grands-parents ? Des grands-parents pour introduire au « sacré » », *Dialogue* 2002/4 (n°158), p. 3.10

2. Les contacts entre grands-parents et petits-enfants

Les rencontres physiques

La proximité géographique plus ou moins importante entre le grand parent et son/ses petit.s enfant.s impacte directement la forme, a minima, des relations existantes entre eux. Mais « la proximité géographique peut également être différente selon les couches sociales. En général, il y a une plus grande distance géographique entre les lieux de résidence des membres de la famille dans les milieux aisés, mais les liens peuvent demeurer actifs malgré la distance, l’aisance permettant de mieux se servir des moyens de communication et de transport. Dans les milieux modestes, il y a souvent plus de proximité géographique ; quand il y a éloignement des proches, les possibilités de rencontres sont plus rares »²².

Durée du trajet pour rendre visite aux grands-parents



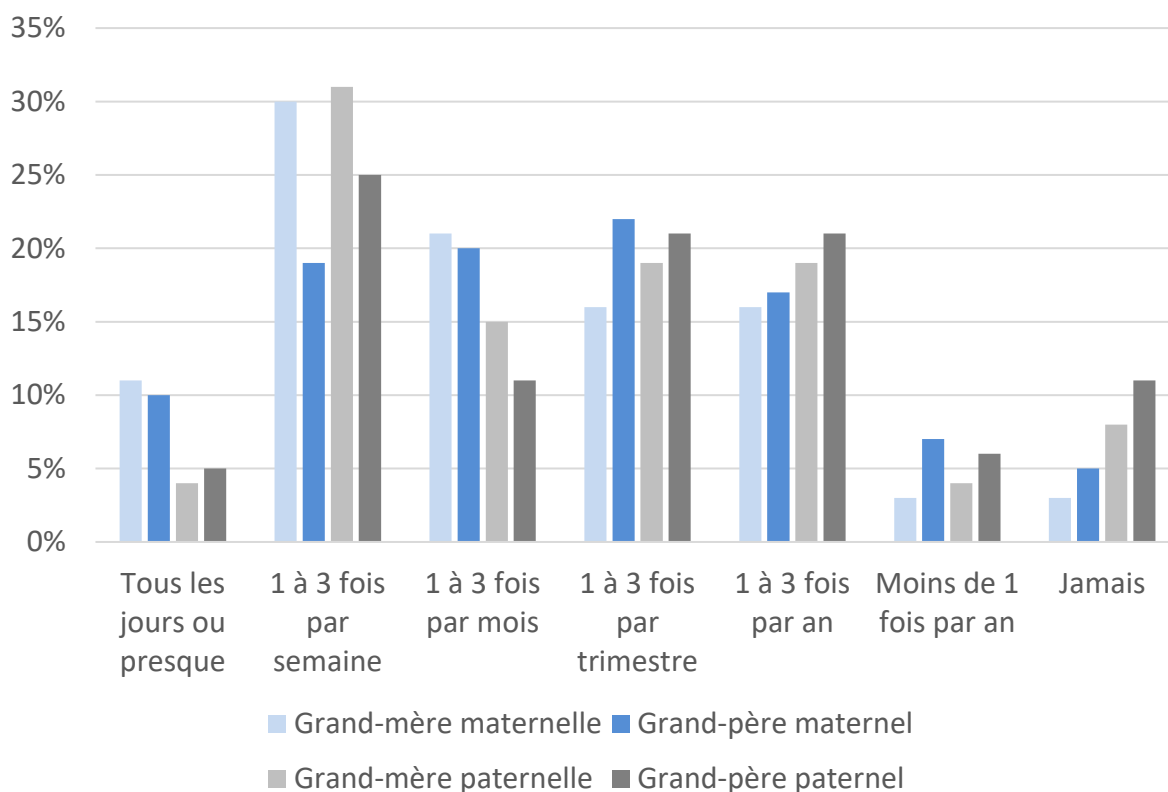
Plus d’un tiers des petits-enfants habitent à 1 heures 30 minutes ou plus du lieu de vie de leurs grands-parents (36%). 45% sont séparés par moins de 30 min de route, dont 25% vivent à moins de 15 min. Les 19% restants se répartissent entre ces temps horaires. L’éloignement géographique touche ici plus de la moitié des petits-enfants.

On constate que ce sont les grands-pères paternels qui sont le plus touchés par l’éloignement géographique : 43% sont séparés de leurs petits-enfants par 1h30 ou plus de trajet.

²² Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », Réseau Canopé, n°162, 2010/4

Pour autant proximité géographique ne veut pas forcément dire contact régulier. Au-delà de la durée de trajet pour rendre visite aux grands-parents, il est important de regarder la fréquence de rencontre physique entre ces deux générations.

Fréquence de rencontre physique entre petits-enfants et grands-parents



Les résultats sont ici disséminés et l'on voit apparaître des différences en termes de lignée mais aussi en termes de genre.

La lignée maternelle (11%) en comparaison de la lignée paternelle (5%) est celle qui a le plus de contact tous les jours ou presque avec ces petits-enfants.

La lignée maternelle est celle qui a le plus de contact physique régulier avec leurs petits-enfants, c'est d'autant plus vrai concernant la grand-mère maternelle. 62% des grands-mères maternelles rencontrent leurs petits-enfants au moins une fois par mois, c'est le cas de 49% des grands-pères maternels. Les grands-mères paternelles sont 50% à voir au moins une fois par mois leurs petits-enfants, ils sont 41% des grands-pères paternels.

En moyenne, 51% des petits-enfants rencontrent au moins une fois par mois l'un de ses grands-parents. Et 40% des petits-enfants rencontrent entre une fois par trimestre et une fois par an leurs grands-parents.

Les grands-pères paternels sont ceux ayant le moins de contact avec leurs-petits enfants, ils sont 27% à les voir entre trois fois et moins d'une fois par an.

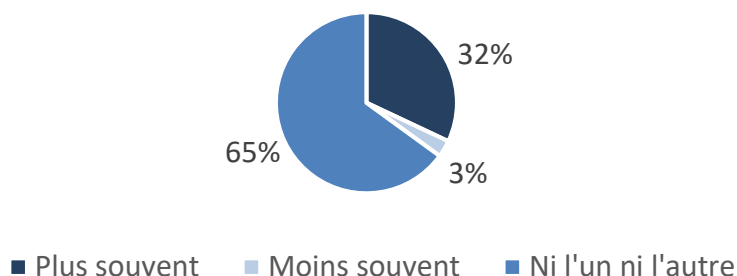
Ces résultats ne sont pas une spécificité départementale, l'INSEE avait déjà fait ce constat en 2011 : « les petits-enfants connaissent plus souvent leurs grands-mères que leurs grands-pères, et plus souvent leurs grands-parents maternels que paternels. »²³.

Si dans notre enquête, les réponses ne concernent que les grands-parents vivant, l'étude de l'INSEE montre qu'il « est plus fréquent de connaître ses grands-mères que ses grands-pères, celles-ci vivant plus longtemps et étant en moyenne plus jeunes que leur conjoint. Par ailleurs les grands-parents maternels sont plus souvent en vie à la naissance de leurs petits-enfants que les grands-parents paternels, les mères étant en moyenne plus jeunes que les pères. (...) A 15 ans, un enfant sur cinq a perdu sa grand-mère maternelle et un sur deux son grand-père paternel. »²⁴.

On constate également que la proportion de petits-enfants sans aucuns contacts avec au moins l'un des grands parents est faible pour la lignée maternelle : 3% des grands-mères maternelles et 5% des grands-pères maternels n'ont jamais de contacts avec leurs petits-enfants. En revanche 8% des petits-enfants ne voient jamais leurs grands-mères paternels et 11% ne voient pas leurs grands-pères paternels.

Si dans l'ensemble, la fréquence de contact n'est pas discutée par les petits-enfants : 65% d'entre eux ne demandent pas à voir ni plus, ni moins souvent leurs grands-parents, ils sont tout de même nombreux à souhaité plus de contact. 32% souhaiteraient voir plus souvent les parents de leurs parents. Seul 3% demandent à rencontrer moins souvent ces derniers.

Les petits-enfants demandent à voir leurs grands-parents :



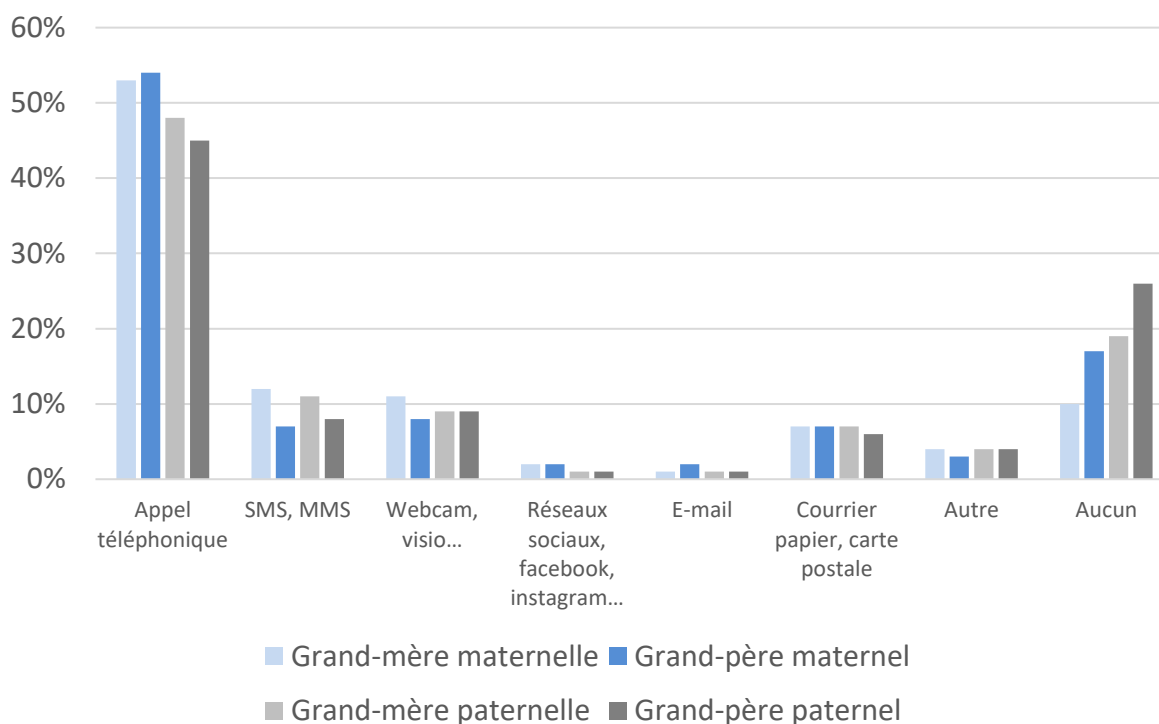
Toutefois, le fait que les enfants ne demandent pas à leurs parents de voir ni plus souvent, ni moins souvent leurs grands-parents ne veut pas pour autant dire qu'il n'y a pas des envies. Par exemple, un enfant qui vit à plus de 1h30 de ses grands-parents (ils sont 36% dans ce cas-là) peut avoir conscience de l'impossibilité de voir régulièrement ces grands-parents et donc de ne pas en formuler la demande. Ou, même s'il était possible d'effectuer le trajet, l'enfant ne souhaite pas forcément effectuer de longues heures de trajet tous les weekends. C'est alors l'éloignement géographique qui motive l'enfant et non pas le désir de ne pas voir le grand parent.

²³ Blanpain Nathalie, Lincot Liliane, « 15 millions de grands-parents », INSEE Première, n°1469, octobre 2013.

²⁴ *Ibid*

Les moyens de communication

Moyen de contact entre petits-enfants et grands-parents



L'appel téléphonique reste le moyen de communication le plus mobilisé malgré l'essor des nouvelles technologies de communication. La moitié des petits-enfants sont en contact avec leurs grands-parents au travers d'appels téléphoniques. A noter que l'enquête ne précise cependant pas la fréquence de ces contacts non physiques.

Les SMS, MMS sont utilisés par 10% des grands-parents, c'est le deuxième moyen de communication le plus utilisé suivi par la webcam et les visioconférences (9%). Pour ces trois moyens de communications, ce sont les grands-mères maternelles qui sont les plus nombreuses à les utiliser. Les échanges par courrier papier ou carte postale représentent 7% des moyens de communiquer entre grands-parents et petits-enfants. Les réseaux sociaux sont très peu utilisés (2%) tout comme les emails (1%).

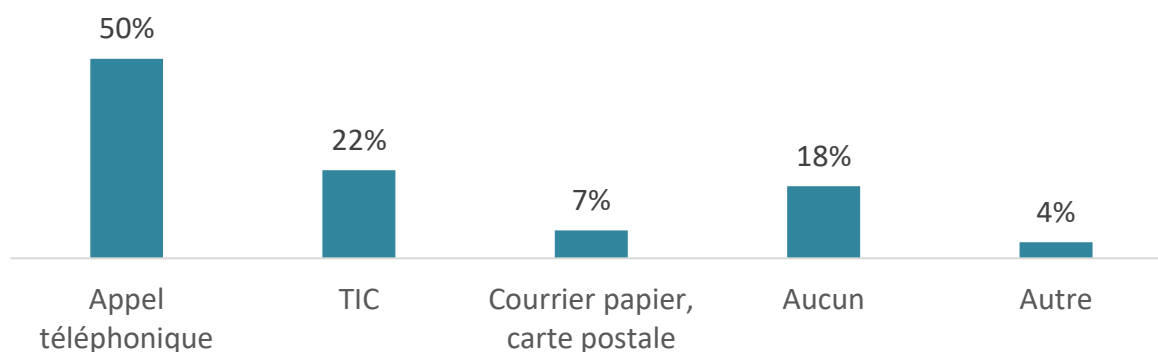
Toutefois, ce n'est pas tant que les grands-mères maternelles utilisent plus ces moyens de communication, mais davantage le fait qu'elles sont plus nombreuses à être en contact avec leurs petits-enfants. En effet, 10% des grands-mères maternelles n'ont aucun contact (non physique) avec leurs petits-enfants, la proportion monte à 17% pour les grands-pères maternels, à 19% pour les grands-mères paternelles et à 26% pour les grands-pères paternels. Autrement dit, là encore on constate que la grand-mère maternelle est le grand parent ayant le plus de contact avec ces petits-enfants. On constate également que la lignée maternelle est aussi celle ayant le plus de contact avec les petits-enfants. Le nombre de grands-parents n'ayant aucun contact avec ses petits-enfants étant plus élevé au sein de la lignée paternelle.

Rappelons tout de même que nous n'avons ici pas d'échelle de fréquence, lorsqu'il y a des contacts entre les générations, nous ne savons pas s'ils sont réguliers, occasionnels ou rares.

Il est donc intéressant de constater que l'utilisation de l'ensemble de ces moyens est plus fréquente pour les grands-parents de la lignée maternelle, avec lesquels, pourtant, les contacts physiques sont déjà plus intenses. Les outils sont donc plutôt le complément de relations déjà intenses qu'une alternative ou un recours dans les cas où les relations sont déjà rares.

En moyenne, l'appel téléphonique reste le moyen de contact le plus mobiliser, mais si l'on regroupe les « nouvelles » technologies de communication, on s'aperçoit qu'elles sont le deuxième moyen de contact le plus utilisé pour maintenir du lien intergénérationnel. En moyenne, 22% des petits enfants sont en contact avec l'un des grands-parents via ces technologies de l'information et de la communication (TIC). Ainsi, « les TIC constituent une ressource précieuse pour maintenir du lien intergénérationnel »²⁵.

Moyen de contact entre petits-enfants et grands-parents



Laurence Le Douarin et Vincent Caradec se sont intéressés aux TIC dans les relations intergénérationnelles, ils se sont focalisés sur des familles où grands-parents et petits-enfants sont équipés d'un téléphone mobile et ont un accès internet à domicile. De leur étude, quatre grands cas de figure dans la manière dont grands-parents et petits-enfants utilisent les TIC entre eux se dessinent :

- Les TIC jouent dans la relation intergénérationnelle un rôle secondaire, voire inexistant.
- Elles ont un rôle plus important et s'articulent notamment avec des visites fréquentes et une sociabilité relativement intense entre les générations.
- Les TIC compensent : c'est parce que la distance géographique s'accroît qu'elles deviennent un canal privilégié de communication.
- Elles permettent de maintenir à distance et de se préserver d'une intrusion jugée trop forte.

²⁵ Laurence Le Douarin, Vincent Caradec « Les grands-parents, leurs petits-enfants et les « nouvelles » technologies... de communication », *Dialogue* 2009/4 (n°186), p. 23-35.

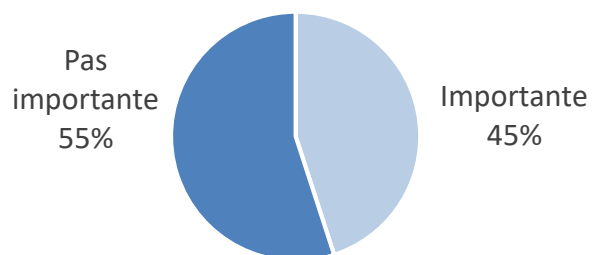
3. La place des grands-parents dans l'éducation

Des contributeurs

La moitié des enfants ont l'occasion de voir physiquement au moins l'un de leurs grands-parents au minimum une fois par mois. Et, on l'a vu les parents attendent en priorité de leurs parents et beaux-parents qu'ils passent du temps avec leurs enfants, qu'ils créent du lien avec eux qu'importe le contenu. Cependant, qu'en est-il de la place des grands-parents dans le rôle éducatif des petits-enfants ?

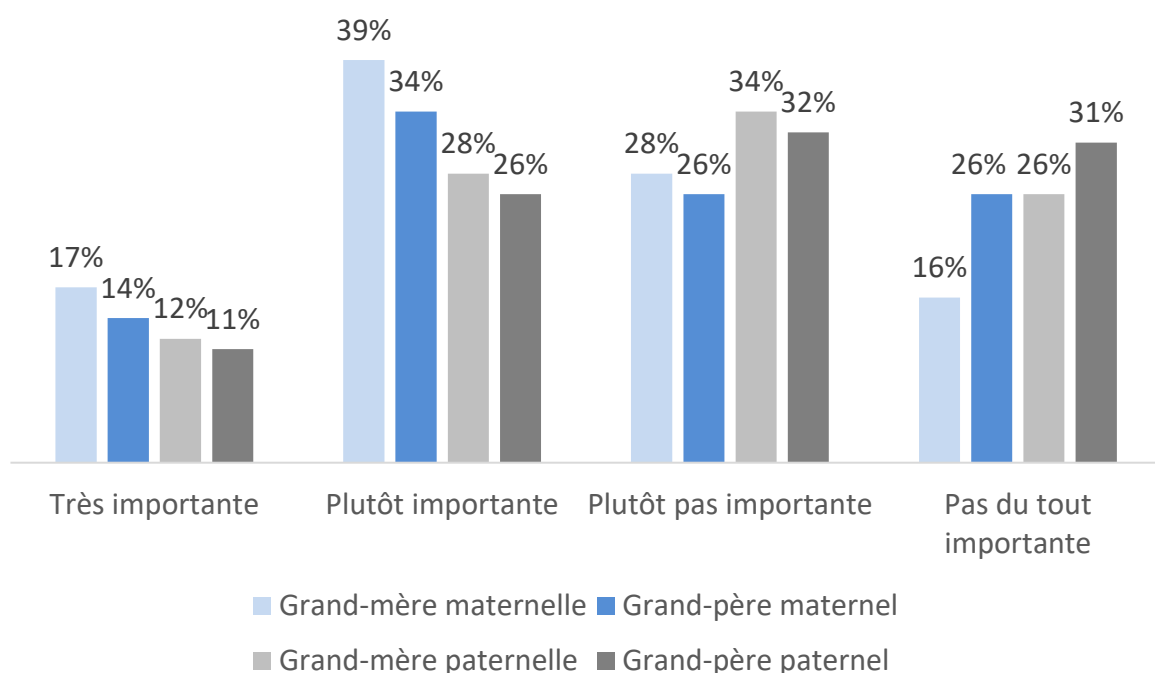
Si l'on fait une moyenne de toutes les réponses, on observe dans un premier temps que 55% des grands-parents occupent une place pas importante dans l'éducation de leurs petits-enfants (plutôt pas et pas du tout importante). 45% des grands-parents se positionnent donc dans l'éducation des enfants de manière plutôt ou très importante.

La place des grands-parents dans l'éducation des petits-enfants



Lorsque l'on observe le détail des réponses, on constate des différences en termes de lignées mais aussi en termes de maternité/paternité.

La place des grands-parents dans l'éducation des petits-enfants



En effet, en termes de lignée, c'est celle du côté de la mère qui a plus d'importance dans l'éducation des petits-enfants et c'est d'autant plus vrai pour la grand-mère maternelle. Attention toutefois, 89% des répondants sont des femmes, elles parlent donc de la place de leurs parents et notamment de leur mère dans l'éducation de leurs enfants. 56% des grands-mères maternelles tiennent une place importante dans l'éducation des petits-enfants, dont 17% ont une place très importante. C'est le cas de 48% des grands-pères maternels, dont 14% ont une place très importante. Concernant la lignée paternel, 40% des grands-mères paternelles tiennent une place importante dans l'éducation des petits-enfants, dont 12% ont une place très importante. C'est le cas de 36% des grands-pères paternels, dont 11% ont une place très importante. On constate ici, que les femmes ont une place plus importante dans le rôle éducatif des petits-enfants.

Ces résultats suivent la logique des fréquences de rencontre physique entre grands-parents et petits-enfants. La lignée maternelle étant celle ayant le plus de contacts physiques fréquents avec ses petits-enfants. Cette proximité facilite ce positionnement dans un rôle éducatif.

La place occupée par les grands-parents dans l'éducation est un rôle à composer et interroge la place de chacun dans les relations intergénérationnelles. « Exercer en tant que grands-parents, c'est occuper un « second rôle » selon la terminologie de F. Singly et K. Chaland (2002)²⁶. (...) La place des grands-parents peut être différemment occupée selon la manière dont les « premiers rôles », les parents, composent leur répertoire d'actions. (...) Les grands-parents sont alors des apporteurs de surcroît, fournissant des ressources supplémentaires à leurs proches, leurs petits-enfants mais aussi de manière directe leurs enfants devenus parents. »²⁷. Françoise Le Borgne-Uguen, nous dit alors dans son article que « ce qui importe dans ce réglage du rôle dans la grand-parenté, c'est qu'il n'y ait pas de confusion, entre rôle de mère et de grand-mère en particulier, pas de rôle éducatif trop direct. Ces qualités sont réservées aux ressources et aux compétences des parents. Le véritable travail de parents, en place de « premiers rôles », consiste alors à mettre à l'épreuve, avec succès, leurs compétences pour transformer leurs enfants en apprenant et adolescents « intégrés » aux exigences du monde contemporain et à son devenir »²⁸. Ainsi, on le voit dans les résultats de cette enquête, pour la grande majorité, les grands-parents ont une place soit plutôt importante, soit plutôt pas importante dans l'éducation des petits-enfants, ils sont des « contributeurs supplémentaires »²⁹. Peu d'entre eux occupent finalement ce rôle éducatif de manière très importante. Françoise Le Borgne-Uguen, conclut son article en nous disant « la variété des manières d'être grands-parents est associée à cette dynamique spécifique

²⁶ Singly, F (de) ; Chaland, K. 2002. « Avoir le « second rôle » dans une équipe conjugale. Le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Revue française de sociologie*, p.43-1.

²⁷ Françoise Le Borgne-Uguen, « Grands-parents : un rôle à composer. Un enjeu entre générations, une étape dans le parcours de vie », *Empan* 2003/4 (n°52), p.77-85.

²⁸ Françoise Le Borgne-Uguen, « Grands-parents : un rôle à composer. Un enjeu entre générations, une étape dans le parcours de vie », *Empan* 2003/4 (n°52), p.77-85.

²⁹ *Ibid*

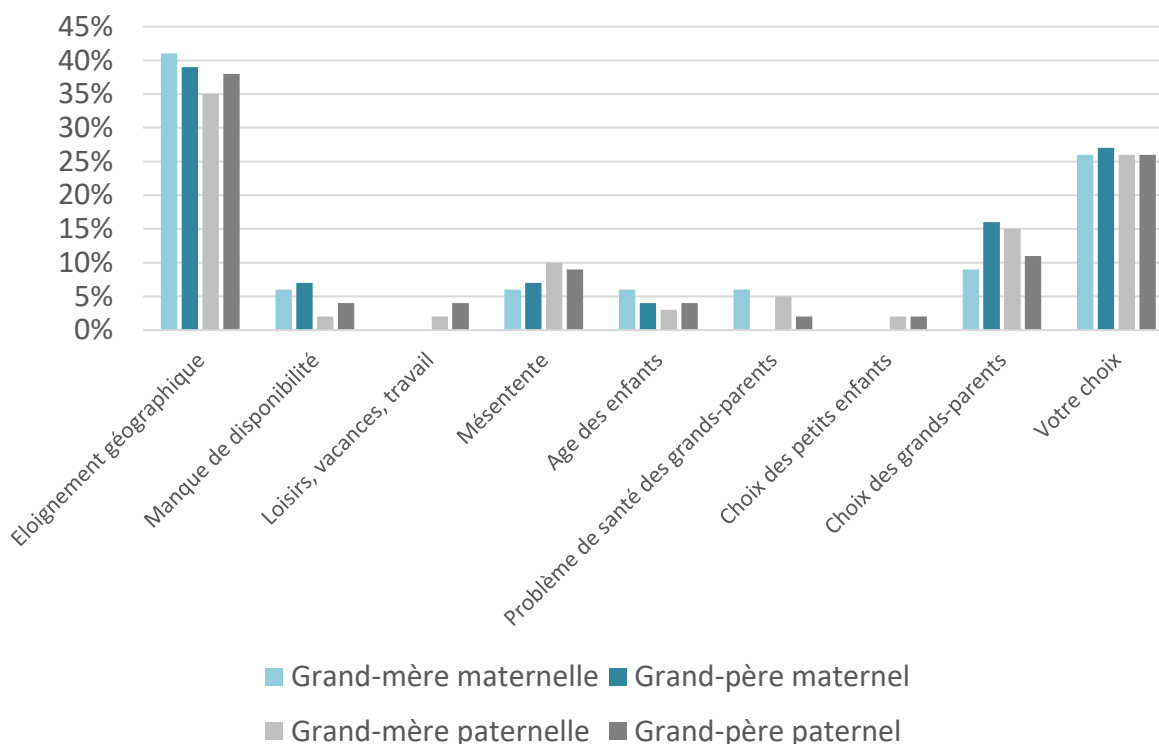
d'imbrication des places dans la parenté. Cette grand-parenté peut être comprise comme un rôle dont la scène majeure se joue dans les coulisses de la famille intergénérationnelle »³⁰.

Lorsque le grand parent, quel qu'il soit, a une place peu ou pas du tout importante dans l'éducation des petits-enfants, quelles en sont les causes principales ?

L'impact de la distance géographique et un choix des parents

On enquête dans cette sous partie, les répondants ayant indiqués que les grands-parents tiennent une place « plutôt pas importante » ou « pas importante » dans l'éducation.

Raisons de la faible ou non importance des grands-parents dans l'éducation des petits-enfants



L'une des principales causes de cette place peu ou pas du tout importante occupée par les grands-parents est l'éloignement géographique. En moyenne 38% des parents ayant répondu que les grands-parents ont une place peu ou pas importante dans l'éducation des petits-enfants, nous disent que c'est en raison de la distance géographique. La deuxième cause de la faible ou de l'absence de présence des grands-parents dans le rôle éducatif des enfants est dû à un choix des répondants eux-mêmes. En moyenne, 26% des parents font le choix de ne pas laisser les grands-parents jouer un rôle éducatif auprès de leurs enfants.

³⁰ Françoise Le Borgne-Uguen, « Grands-parents : un rôle à composer. Un enjeu entre générations, une étape dans le parcours de vie », Empan 2003/4 (n°52), p.77-85.

Parmi les autres réponses proposées comme raisons pour expliquer la faible présence ou l'absence des grands-parents dans l'éducation des enfants, aucune ne dépasse les 15%. Pour autant, on constate que des grands-parents font aussi le choix de ne pas investir ce rôle éducatif (13%).

En moyenne, 8% des grands-parents ont peu ou pas d'importance dans l'éducation des petits-enfants en raison d'une mésentente familiale, la lignée paternelle est légèrement plus concernée par cette situation.

Le manque de disponibilité (5%) est aussi une des raisons de la faible importance de certains grands-parents dans l'éducation des petits-enfants.

Enfin, notons que les problèmes de santé, l'âge des enfants, le choix des enfants, ou la pratique d'une activité professionnelle ou de loisirs ne sont que très peu cités comme raison de la faible importance des grands-parents dans l'éducation des petits-enfants.

4. Les solidarités familiales

Isabelle Van Pevenage, pose une définition de la solidarité familiale : « au sens large, la solidarité familiale réfère à cette cohésion grâce à laquelle les membres d'un groupe social ont à cœur les intérêts des uns et des autres. La solidarité est donc un état des relations entre personnes qui, ayant conscience d'une communauté d'intérêts, la traduisent concrètement dans différentes conduites de communication (sociabilité) ou d'échanges (soutiens). »³¹.

Toutes les familles ne vivent pas et ne considèrent pas les solidarités de la même manière, soit pour des raisons pratiques (distance, santé...), soit pour des raisons plus « philosophiques ». En effet, « l'accès aux solidarités familiales est contraint par divers facteurs (moyens, distance, disponibilités) »³².

Dans cette partie, on ne distingue plus les grands-parents individuellement mais par « vos parents » ou « les parents de votre conjoint ». On l'a vu 91% des répondants sont des femmes, la majorité des « vos parents » correspondra donc à la lignée maternelle. Nous ne pourrons plus ici observer si des différences existent au sein d'une même lignée.

Les solidarités financières

Le soutien financier est ici entendu dans le sens du don financier mais aussi du prêt financier.

47% des parents ont reçu une aide financière de la part de leurs parents ou des parents de leur conjoint. C'est donc moins de la moitié, 53% des répondants n'ont quant à eux jamais bénéficié d'un soutien financier. Il ne faut cependant pas écarter le fait que cela peut être un choix de leur part de ne pas recevoir de dons ou de prêt de la part de leurs parents ou beaux-parents. Ceci nous rappelle également une autre réalité décrite par Isabelle Van Pevenage. Cette dernière indique « comme le laisse faussement entendre l'expression « aidant naturel », les familles ne sont pas « naturellement » protectrices. Ce ne sont pas *toutes* les familles qui sont solidaires et elles ne le sont pas toutes au même degré. »³³.

Avez-vous déjà bénéficié d'un **soutien financier** de la part de vos parents ou beaux-parents ?



³¹ Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », Réseau Canopé, n°162, 2010/4

³² Ibid

³³ Ibid

Plus les parents enquêtés ont des frères et sœurs, moins ils sont nombreux à recevoir un soutien financier de la part de leurs parents et beaux-parents. 60% des parents ayant 1 frère/sœur ont bénéficié d'un soutien monétaire, ils sont 47% lorsqu'ils ont 2 frères/sœurs, 29% pour les répondants ayant 3 frères/sœurs et 33% pour ceux ayant minimum 4 frères/sœurs. Fait intéressant, les parents étant enfants uniques sont seulement 33% à avoir reçu un soutien financier.

Pour autant, si l'enquêté a lui-même une famille nombreuse le soutien financier ne varie pas comparé au enquêté ayant deux enfants ou moins. C'est un constat que nous avons observé dans l'enquête 2017 de l'Observatoire des Familles de l'UDAF 65 : « Les solidarités familiales fonctionnent dans toutes les familles qu'elles soient nombreuses ou non, 43% a déjà bénéficié d'une aide financière de la part de sa famille. Dans une large majorité, l'aide est octroyée pour faire face à une difficulté passagère. En effet, nous l'avons vu, le budget des familles est souvent serré et les marges de manœuvres sont assez faibles sur certains postes de dépenses ; un imprévu peu facilement chambouler toute la tenue du budget familial. L'aide financière apportée par la famille dans une telle situation peut être salvatrice »³⁴.

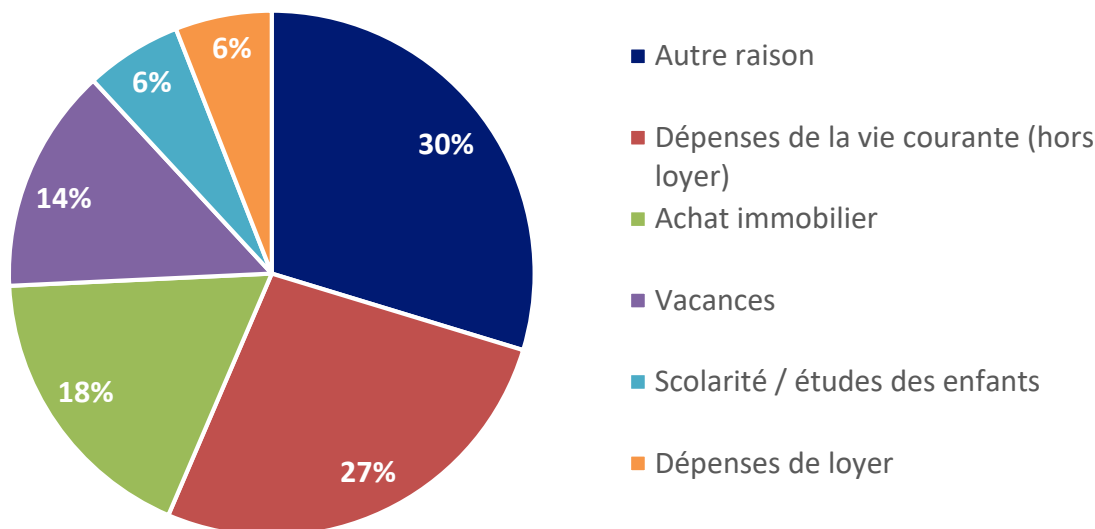
Le soutien financier de la part des grands-parents ne varie pas selon la situation familiale du répondant, qu'il soit en couple ou famille monoparentale, la proportion de parents aidés est la même. La catégorie socioprofessionnelle du répondant n'influence pas non plus sur les solidarités financières. Ce résultat indique que le soutien financier ne dépend pas tant de la composition familiale ou du milieu socioprofessionnel, les grands-parents n'apportent pas leur soutien parce que leur enfant est famille monoparentale ou parce que leur enfant est sans activité.

Cependant, la catégorie socioprofessionnelle du grand-père maternel est légèrement corrélée au soutien financier. Lorsque le grand-père maternel est retraité, 79% de leurs enfants n'ont pas reçu de soutien financier de leur part.

³⁴ Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, Familles avec trois enfants et plus, Enquête 2017

Pour les 47% des répondants ayant reçu un soutien financier, intéressons-nous à la raison et la provenance de cette aide.

Raison du soutien financier



La part des « autres raisons » est la plus importante : elle concentre 30% des soutiens financiers. Si l’on fait un parallèle avec l’étude précédente, on peut émettre l’hypothèse que les « autres raisons » comportent le soutien pour faire face à une difficulté passagère ou l’achat de véhicule. En effet, ces deux raisons de soutien financier étaient les plus élevées, lorsqu’il y avait une aide financière, lors de l’enquête 2017 sur les familles de trois enfants et plus³⁵.

On constate que plus d’un quart des aides financières est consacré aux dépenses de la vie courante hors loyer (27%). Le soutien financier est également pour 18% des bénéficiaires attribuée à l’occasion d’un achat immobilier.

14% des aides des parents et/ou beaux-parents sont consacrés aux vacances. On l’avait également constaté sur l’enquête de 2015, 54% des familles interrogées ne sont pas parties en vacances sur les douze derniers mois, à 88% pour des raisons financières, ce qui cause pour 66% des parents un sentiment de culpabilité³⁶.

Comme nous l’avons vu dans l’étude de 2017, les aides financières sont très peu destinées à la scolarité et aux études des petits-enfants, ici 6% des soutiens financiers sont destinés à la scolarité et/ou aux études des enfants.

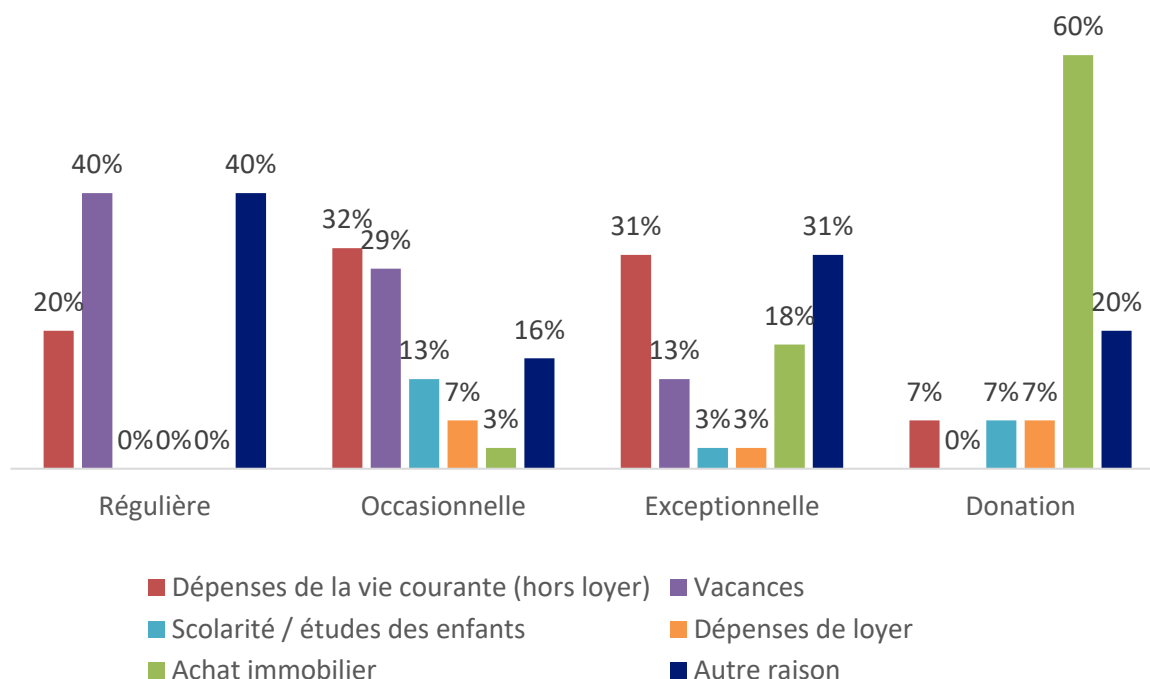
6% des parents (des 47% de répondant ayant bénéficié d’un soutien financier) l’ont dépensé pour le paiement du loyer.

³⁵ Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, Familles avec trois enfants et plus, Enquête 2017

³⁶ Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, Vacances et Loisirs, Enquête 2015

Toujours pour les 47% des enquêtés ayant reçu un soutien financier, de la part de leurs parents et/ou beaux-parents, observons à quelle fréquence cette aide intervient. Sachant que l'estimation de la fréquence est laissée à la libre appréciation des enquêtés.

Fréquence du soutien financier



On observe ici, selon la fréquence de l'aide financière reçue, comment elle est utilisée par les parents enquêtés.

Les aides régulières sont réparties par les parents sur le départ en vacances (40%), les « autres raisons » (40%) et les dépenses de la vie courantes (20%).

32% des répondants bénéficiant d'une aide financière occasionnelle, la consacre aux dépenses de la vie courante. 29% vont consacrer cet apport financier pour leurs départs en vacances. 16% du soutien financier occasionnel va servir à d'autres raisons que celles présentées dans les choix de l'enquête. 13% vont financer la scolarité, les études des enfants.

Les aides exceptionnelles sont pour près d'un tiers consacré aux dépenses de la vie courante et à d'autres raisons non présentes dans l'enquête, pour 18% à de l'achat immobilier et pour 13% pour un départ en vacances.

Enfin, les donations sont pour 60% utilisées par les parents pour un achat immobilier et pour 20%.

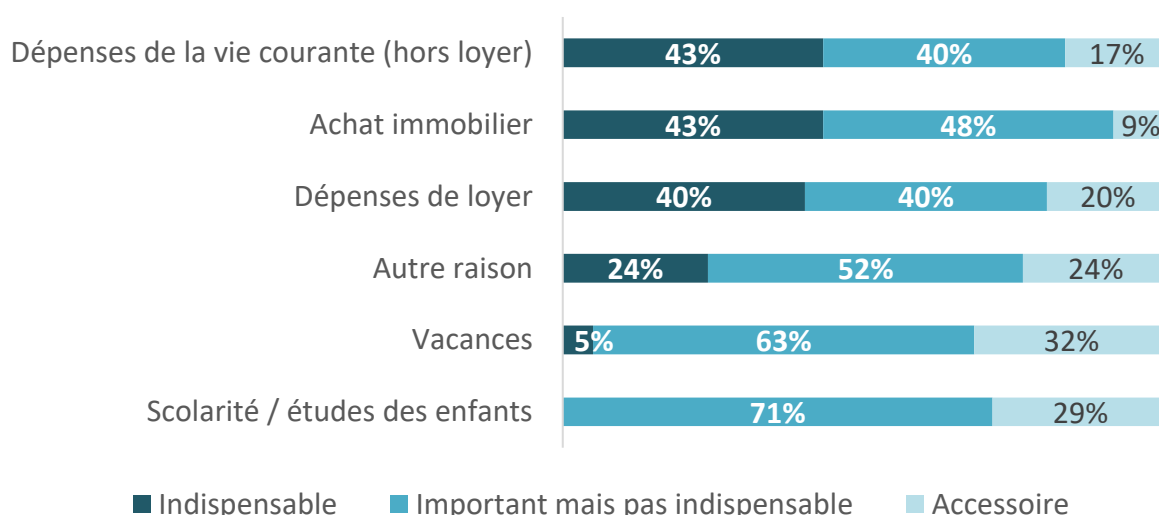
Quelle que soit la fréquence de ces solidarités financières des grands-parents dans la vie familiale, sont-elles indispensables, importantes ou accessoires ?

Les aides considérées comme les plus indispensables sont celles destinées aux dépenses de la vie courante hors loyer (43%) et celles reçu pour un achat immobilier. 43% des parents ayant reçu un soutien destiné à un achat immobilier, affirme que cette aide leur a été indispensable.

Le soutien monétaire pour le paiement du loyer (on le rappelle seul 6% des aides reçues par les parents sont consacrées à ce poste de dépense) lorsqu’elles existent sont indispensables pour 40% des parents.

A l’inverse les aides destinées aux vacances sont décrites comme importantes mais pas indispensables par 63% des répondants étant destinataires de ces aides aux départs en vacances, (ils sont 5% à considérer ce soutien comme indispensable). On l’a constaté seul 6% des aides des grands-parents sont destinées à la scolarité et aux études des petits-enfants, pour autant, 71% des répondants ayant bénéficié d’une aide destinée aux études/scolarité la considèrent comme importante mais pas indispensable et 29% la considèrent comme accessoire.

A quel degré ce soutien financier (ou cette aide) a été important(e) pour vous ?



Globalement, on constate que la plupart des solidarités financières intergénérationnelles qui s’opèrent, sont indispensables ou importantes pour les parents. Ce résultat interroge le poids qui pèse sur la génération des grands-parents en tant que contributeurs dans la vie de famille des générations suivantes. « Un poids excessif des charges et de responsabilités laissés aux familles pourrait avoir pour effet de paralyser leur potentiel de solidarités »³⁷. Les aides financières jugées indispensables par les parents sont finalement des aides de protection (vie courante, achat immobilier, loyer), les aides d’insertion sociale (vacances, scolarité) sont décrites comme importantes mais pas indispensables.

³⁷ Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », Réseau Canopé, n°162, 2010/4

Les solidarités financières intergénérationnelles existent pour 47% des répondants, toutefois, bien loin d’être les seules solidarités familiales, intéressons-nous aux autres formes de soutiens familiaux.

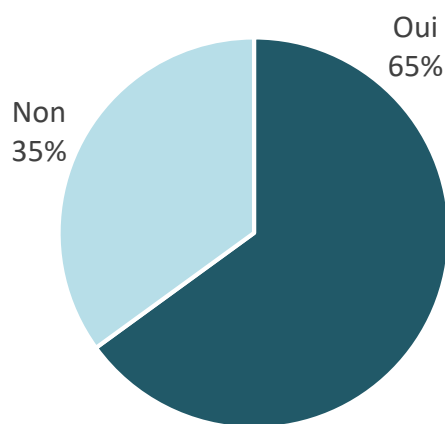
Les solidarités non financières

65% des parents ont déjà bénéficié d’un soutien non financier de la part de leurs parents et/ou beaux –parents.

La situation professionnelle du parent a un impact sur les solidarités, les enquêtés sans activités professionnelles sont moins nombreux à recevoir un soutien non monétaire (40%). Ces solidarités familiales étant majoritairement de l’aide pour la garde des enfants, les accompagner sur des temps de loisirs... Les parents sans emploi font certainement moins appel à leurs parents et beaux-parents pour les secourir.

Pour les 65% des répondants ayant bénéficié de solidarités familiales non financières de la part de leurs parents et ou beaux-parents, détaillons ici la provenance de l’aide en fonction de sa nature.

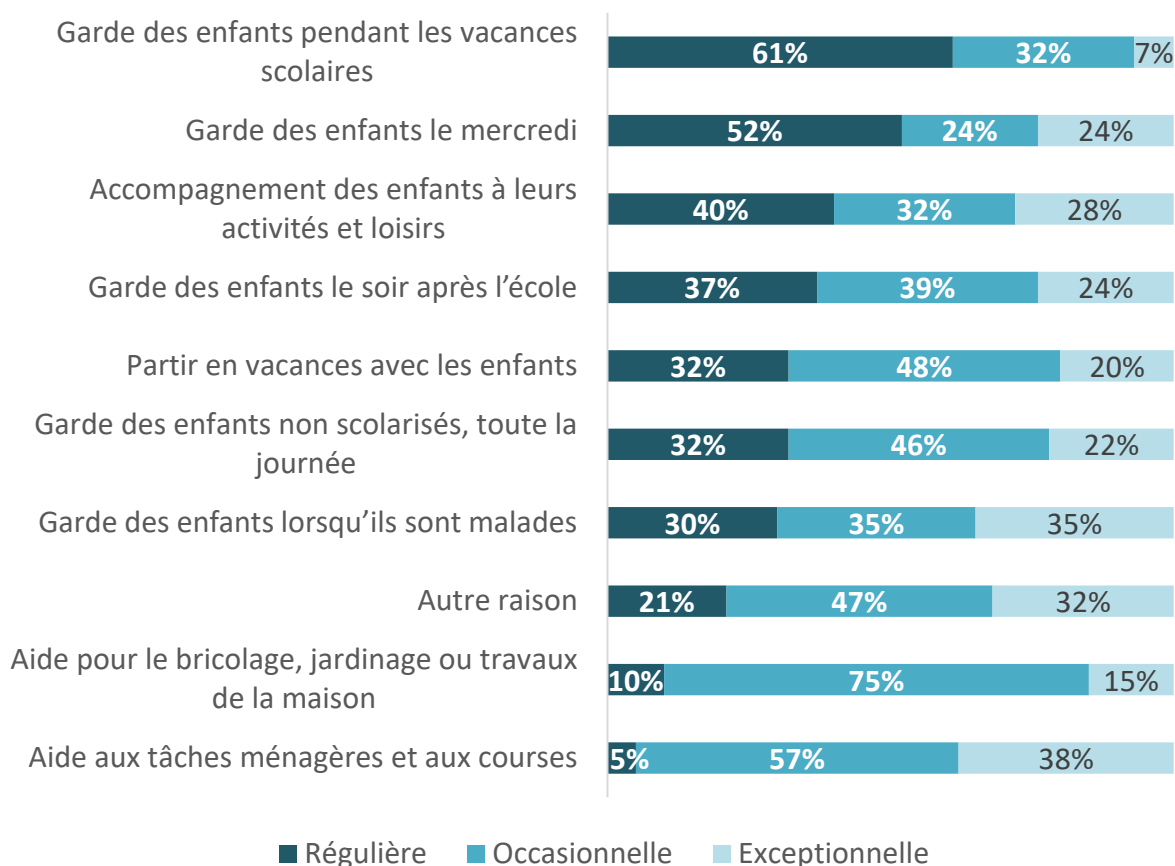
Avez-vous déjà bénéficié d'un **soutien NON financier** de la part de vos parents ou beaux-parents ?



D’un point de vue global, les parents du répondant sont ceux qui (du point de vue du répondant) offrent le plus de soutien non financier. 90% des répondants étant des femmes, on parle donc ici en majorité de la lignée maternelle et dans les fréquences de contacts physiques, c’était cette même lignée qui avait le plus de contact avec les petits-enfants. Or presque tous les items proposés nécessitent un contact physique (plus ou moins fréquent).

« La plupart des recherches ont montré que si les aides familiales sont essentielles, elles ne sont habituellement pas systématiques. De nos jours, elles se présentent plutôt sous la forme d’aides occasionnelles offertes à des moments spécifiques »³⁸. Notre enquête ici ne fait pas exception, d’une manière générale les aides reçues le sont de manière occasionnelle ou exceptionnelle. Seul deux choix de réponses sont des soutiens pour lesquels près de 50% des parents reçoivent cette aide régulièrement.

Types et fréquences du soutien non financier



En première position, la garde des enfants pendant les vacances scolaires est le soutien le plus fréquemment offert par les grands-parents. 61% des parents ayant bénéficiés de cette aide la reçoivent régulièrement, 32% de manière occasionnelle. Parmi les répondants dont leurs parents/beaux-parents gardent les enfants le mercredi, cette aide est régulière pour 52% d’entre eux, occasionnelle pour un quart et exceptionnelle pour 24%. Les grands-parents qui accompagnent leurs petits-enfants sur des activités et des loisirs, le font également régulièrement (40%) et occasionnellement (32%). Parmi les petits-enfants qui sont gardés le soir après l’école, 37% le sont régulièrement, 39% occasionnellement et 24% exceptionnellement.

³⁸ Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », Réseau Canopé, n°162, 2010/4

Lorsque les petits-enfants partent en vacances avec les grands-parents, c'est régulier pour près d'un tiers et occasionnelle pour près de la moitié (48%).

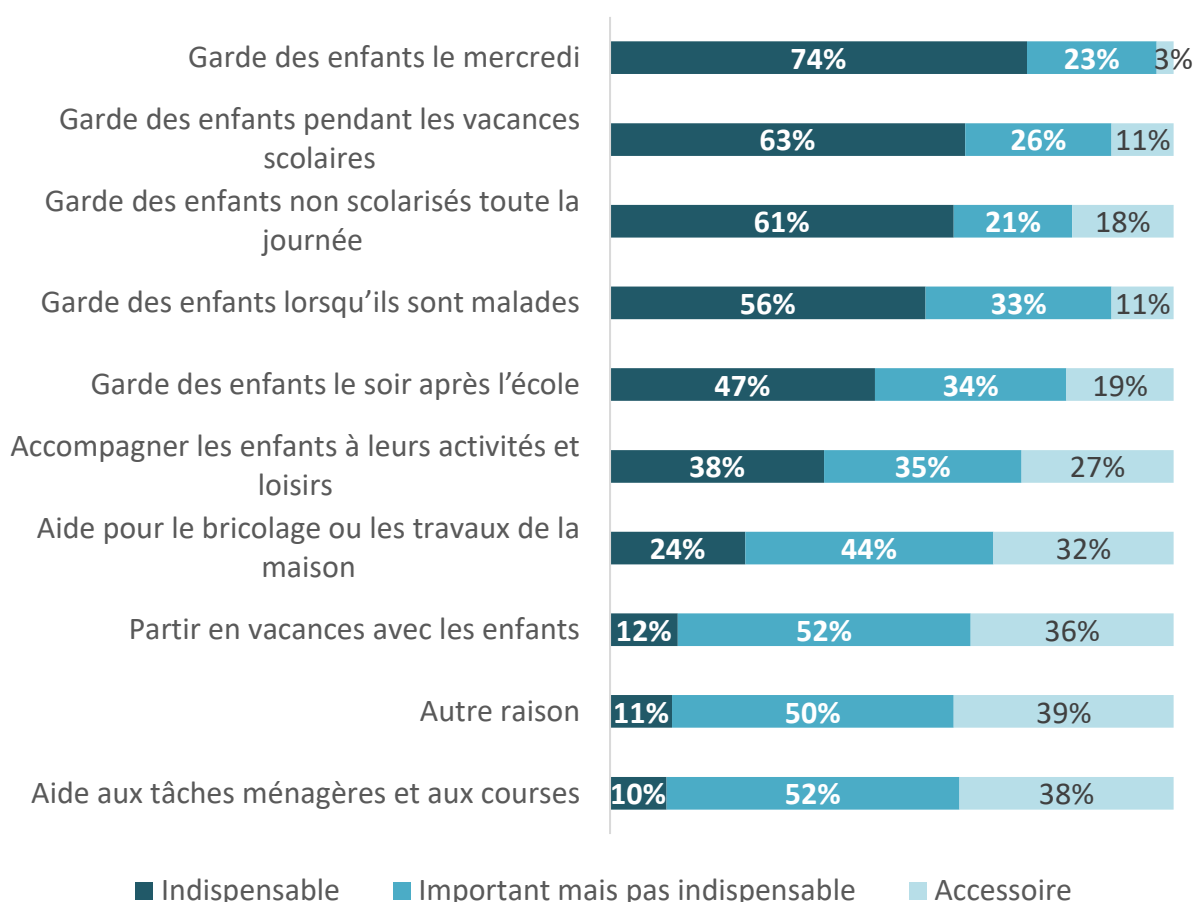
Concernant la garde des enfants non scolarisés sur l'ensemble de la journée, parmi les enquêtés bénéficiant de cette aide, pour un tiers elle est régulière et occasionnelle pour 46%. Les grands-parents sont également présents régulièrement (30%) et occasionnellement (35%) lorsqu'il s'agit de garder les enfants quand ces derniers sont malades.

Toutes ces activités de gardes des petits-enfants, d'accompagnent dans leurs activités extra-scolaires et sur les vacances interviennent finalement sur des temps où le parent doit concilier vie familiale et vie professionnelle. Le grand parent est alors un relais et offre la possibilité au parent, d'articuler sa vie de famille, à ses autres fonctions non parentales.

Enfin, on constate que lorsque les grands-parents prennent part au bricolage, au jardinage, aux travaux dans la maison, aux activités ménagères et aux courses pour aider leurs enfants, c'est à 93% de manière occasionnelle ou exceptionnelle.

Comme pour les solidarités financières, observons l'importance que prennent ces solidarités non financières intergénérationnelles dans la vie de famille, aux yeux des parents.

Importance du service rendu par les grands-parents dans l'organisation de la vie quotidienne des parents



On l'avait constaté lors d'une précédente étude, la deuxième plus forte difficulté des parents, se situe au niveau de la conciliation vie familiale/vie professionnelle. L'articulation de la vie professionnelle avec la vie familiale, pose problème au quotidien pour 40% des familles nombreuses et 44% des familles non nombreuses³⁹.

Ainsi, rien d'étonnant à ce que les aides liées à la garde des enfants soient celles étant jugées les plus indispensables par les parents. Une étude de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) de 2018, indique d'ailleurs « au total, les grands-parents effectueraient environ 16,9 millions d'heures de garde par semaine auprès des enfants de moins de 6 ans »⁴⁰. Cette part de soutien déjà très importante, ne comprend donc que les enfants de 0 à 6 ans et seulement pour les gardes de semaines, à cela il faudrait ajouter toutes les autres gardes effectuées par les grands-parents.

La solidarité familiale la plus indispensable se situe au niveau de la garde des enfants, ce résultat démontre l'importance de la place des grands-parents dans la vie de famille. Il nous montre également à quel point les grands-parents viennent en compléments des systèmes de garde existants.

74% des enquêtés dont les grands-parents gardent leurs enfants le mercredi nous disent ne pas pouvoir se passer de cette aide. La garde des enfants pendant la période des vacances scolaires est essentielle pour 63% des parents ayant bénéficiés de ce soutien. 61% des parents ayant reçu une aide pour garder les enfants non scolarisés toute la journée, considèrent cette aide comme indispensable. 56% des parents ayant été secondés par les grands-parents pour garder les petits-enfants, lorsque ces derniers sont malades, ont jugés cette aide comme étant indispensable. La garde des enfants le soir après l'école est également indispensable pour 47% des parents. L'accompagnement par les grands-parents, des petits-enfants sur leurs activités et leurs loisirs est indispensable pour 38% des parents et importante pour 35%. Comme souligné précédemment ces différentes aides interviennent sur des temps de la vie quotidienne ou le parent est en exercice professionnel. Les autres formes de solidarités sont globalement vécues comme importantes mais pas indispensables : bricolage, travaux dans la maison, départ en vacances, aides aux tâches ménagères et aux courses.

Les solidarités intergénérationnelles qu'elles soient d'ordre financières ou non financières sont donc encore aujourd'hui présentes et tiennent une place importante dans la vie familiale. Dans d'autres pays, certaines législations viennent d'ailleurs soutenir financièrement certaines solidarités. « En Allemagne, les congés parentaux autorisés peuvent être transférés à un grand parent si le parent n'est pas en état de prendre soin de l'enfant. Les grands-parents ont aussi droit à des congés payés et sans solde pour pouvoir prendre soin de leurs petits-enfants en cas d'urgence. En Hongrie, allocations et congés sont transférables de parents à grands-parents. Au Portugal, les grands-parents peuvent recevoir une allocation

³⁹ Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, Familles avec trois enfants et plus, Enquête 2017

⁴⁰ DREES « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants », *Etudes et résultats*, n°1070, juin 2018.

financière afin d'aider des parents adolescents ou pour s'occuper d'un petit enfant malade, ce pour quoi ils peuvent aussi prendre un congé de 30 jours. Au Royaume-Uni, les grands-parents qui s'occupent de petits-enfants de moins de 12 ans afin de permettre à leurs parents de travailler cumulent des points qui seront ensuite pris en compte pour calculer leur retraite »⁴¹.

Les services offerts par les grands-parents sont ainsi indispensables à la vie quotidienne de bon nombre de famille, sans lesquels la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle serait difficile voire impossible. En cela, il constitue pour l'Etat et les familles une richesse en venant compléter par de l'aide informelle, les modes d'accueil formels. « Les formes d'interventions des grands-parents ne font pas nécessairement d'eux des concurrents aux modes d'accueil institutionnels. Ils sont rarement une alternative à ce type de garde mais plutôt un mode de prise en charge d'appoint venant compléter l'accueil formel. (...) Les gardes régulières et de dépannage par les grands-parents répondent aux contraintes du quotidien des parents (notamment aux contraintes professionnelles des mères). Les grands-parents doivent dans ce cas être facilement mobilisables, donc vivre à proximité »⁴².

⁴¹ Bourassin Manuella, Les droits des grands-parents : Colloque Sénat 6 juin 2015 "Le renouveau des grands-parents", 2015

⁴² DREES « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants », *Etudes et résultats*, n°1070, juin 2018.

CONCLUSION

Les parents attendent avant tout que leurs enfants aient des grands-parents présents, partageant du temps avec eux et créant du lien intergénérationnel. Les attentes de transmissions sont bien là mais ne supplantent pas les attentes de lien et interviennent dans un second temps. L'histoire familiale, les valeurs, les expériences c'est bien, mais créer du lien c'est le principal ! On retrouve cette notion dans le rôle éducatif que doit tenir le grand parent : il vient contribuer pour une part à l'éducation des petits-enfants mais l'importance de son rôle ne se trouve pas là. D'une part, la distance géographique ne lui permet souvent pas d'en prendre une large importance, d'autre part les parents préfèrent garder ce rôle.

Créer du lien nécessite des contacts, si la moitié des petits-enfants voit au moins l'un de ses grands-parents une fois par mois, l'éloignement géographique touche plus d'un tiers des familles. Le téléphone reste le meilleur allié pour celles-ci, mais les nouvelles formes de communications sont de plus en plus plébiscitées. Malgré ces éloignements, les familles savent mettre à profit ses diverses ressources pour maintenir et construire les liens. Ce résultat nous rappelle aussi, que les parents sont des garants des liens intergénérationnels, ils sont les premiers à choisir la place qu'occupera le grand parent dans la vie de leurs enfants.

Parler de lien intergénérationnel et de famille c'est aussi s'interroger sur la place des solidarités familiales intergénérationnelles dans la vie familiale. Ces solidarités intergénérationnelles, qu'elles soient d'ordres financières ou non financières, sont encore aujourd'hui présentes et tiennent une place importante dans la vie familiale. Un peu moins de la moitié des parents a déjà pu compter sur une aide financière en provenance de la génération précédente. Cette aide est très souvent investie pour les dépenses de la vie courante et lors d'un achat d'un bien immobilier. Les grands-parents peuvent tout aussi intervenir à des moments clés : aide sur le loyer, financement de la scolarité ou des études ou encore, départ en vacances. La majorité de leurs contributions sont décrites comme indispensables par les bénéficiaires. Il en est de même concernant les solidarités non financières. En effet, les services offerts par les grands-parents sont indispensables à la vie quotidienne de bon nombre de familles, sans lesquels la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle serait difficile voire impossible. En cela et en venant notamment compléter, par de l'aide informelle, les modes d'accueil formels, ils constituent pour les familles et plus largement l'Etat une richesse.

BIBLIOGRAPHIE

Billé Michel, « A quoi servent les grands-parents ? Des grands-parents pour introduire au « sacré » », *Dialogue* 2002/4 (n°158), p. 3-10.

Blanpain Nathalie, Lincot Liliane, « 15 millions de grands-parents », INSEE Première, n°1469, octobre 2013.

Bouissou Christine, et Bergonnier-Dupuy Geneviève. « Une approche de l'expérience et de l'identité parentales par l'étude des spécificités des discours des hommes et des discours des femmes », *Connexions*, vol. n°82, no. 2, 2004, pp. 185-201.

Bourassin Manuella, Les droits des grands-parents : Colloque Sénat 6 juin 2015 "Le renouveau des grands-parents", 2015.

Code civil, article L371-4.

DREES « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants », *Etudes et résultats*, n°1070, juin 2018.

Françoise Le Borgne-Uguen, « Grands-parents : un rôle à composer. Un enjeu entre générations, une étape dans le parcours de vie », *Empan* 2003/4 (n°52), p.77-85.

Goffman Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, 1975 (1^{re} éd. 1963).

Baudry, Robinson, et Jean-Philippe Juchs. « Définir l'identité », *Hypothèses*, vol. 10, no. 1, 2007, pp. 155-167.

Laurence Le Douarin, Vincent Caradec « Les grands-parents, leurs petits-enfants et les « nouvelles » technologies... de communication », *Dialogue* 2009/4 (n°186), p. 23-35.

Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, *Etre parents d'enfants de 6 à 12 ans*, 2016.

Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, *Familles avec trois enfants et plus*, 2017.

Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, *Vacances et Loisirs*, 2015.

Singly, F (de) ; Chaland, K. 2002. « Avoir le « second rôle » dans une équipe conjugale. Le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Revue française de sociologie*, p.43-1.

Thalineau et Nowik, « Place des grands-parents après la naissance du nouveau-né – les attentes des parents participants à la cohorte Elfe », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°126, 1^{er} trimestre 2018, p. 9-20.

Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », *Réseau Canopé*, n°162, 2010/4.



UNIS POUR LES FAMILLES